

Compte rendu commission des compétitions du 12 décembre 2019

Présents : Danjou-Lacours Isabelle, Lainé William, Lot Philippe, Purier Gilles, Renault Thierry, Weill Roland

Présents par skype : Tixier Arnaud, Waché Alain

Excusé : Thomas Vincent

Absent : Ranvier Patrick

Ordre du jour :

1/ Coupe de France des régions 2021 / Match Fra-GB

2/ Bilan de participation des différents championnats nationaux

3/ Classement national jeune

4/ Proposition de Julien Valla concernant l'attribution des couloirs lors de championnats nationaux

5/ Position de la commission des compétitions à propos des épreuves para-aviron et aviron adapté

6/ Calendrier des réunions 2020

7/ Questions diverses

1/ Coupe de France des régions 2021 – Match FRA/GB

Nous nous questionnons sur les objectifs de la Coupe de France des régions et son évolution.

L'objectif de la coupe de France est triple :

- Implication des ligues vers le haut-niveau (pour les J16 et à un moindre niveau pour les J18)
- Détection des athlètes à potentiel sur leur territoire (principalement pour les J16)
- Permettre à des rameurs isolés dans leurs clubs de faire des courses nationales en bateaux longs

La commission étudie la proposition du chef de secteur jeunes sur les modifications qu'il souhaiterait pour la coupe de France pour les J16

Pour la catégorie J16 :

Après analyse du document de travail fourni par le secteur Junior, la commission est favorable à considérer la coupe de France comme une étape de sélection pour le match FRA/GB.

Nous souhaitons impliquer davantage les ligues dans la constitution d'équipes performantes pour représenter la France au mois de juillet. L'enjeu sportif pour les ligues est donc majeur.

Points positifs de la proposition	Points négatifs de la proposition
<ul style="list-style-type: none">• La coupe de France devient une vraie étape d'accès au haut niveau (match Fr-GB)• Les ligues avec peu d'effectifs peuvent performer dans des bateaux plus courts• Motivation de l'encadrement régional pour encadrer une épreuve internationale• Les valeurs individuelles sont plus mises en avant pour les motiver pour la suite de leur carrière	<ul style="list-style-type: none">• Alourdissement sensible de la logistique pour la coupe de France avec l'ajout des 2- et 2X• La sélection pour le match Fr-GB se fait assez tôt dans la saison et ne prendra pas compte des probables progrès sportifs des nouveaux J16 entre la coupe de France et le championnat de France.

Voir en PJ, la proposition de Yannick Schulte

Pour la catégorie J18 :

La commission souhaite majoritairement une participation de tous les J18 à cette compétition, y compris les internationaux (1 mois avant le championnat d'Europe en 2021).

Pour la commission, il est important de ne pas se passer des rameurs de niveau intermédiaire pour la coupe de France.

Nous souhaitons avoir un avis du secteur Junior s'il est plus favorable au maintien du système actuel ou à une évolution vers la proposition des J16 mais sans objectif de sélection à une épreuve internationale.

Quant à elle, la commission propose de garder le format de courses actuel pour les J18.

Pour la catégorie senior :

L'offre senior, pour ceux qui ne font pas de la haute compétition, s'est étoffée ces dernières années (championnat longue distance, championnat de France -23, challenges aviron indoor, championnat de France master), nous pensons que la coupe de France fait partie de cette proposition de compétition nationale mais, elle n'a pas vraiment l'écho escompté car dans les ligues, et pour diverses raisons, il n'y a en général pas de préparation de groupe. Ce sont assez souvent des bateaux « ponton ».

La situation des seniors actuelle n'est pas satisfaisante, mais au moins il existe une compétition de bon niveau national. Pratiquement, presque toutes les ligues ont engagé des bateaux seniors à la coupe de France 2019.

Nous proposons toutefois de garder le même format de course qu'actuellement pour les seniors.

Autre réflexion, faudrait-il intégrer des épreuves mixtes ? Des épreuves master ?

2/ Bilan de participation des différents championnats nationaux

Nous constatons une diminution du nombre de participants aux championnats interrégionaux (cf tableaux récapitulatifs).

Attention cette manifestation sportive perd beaucoup de participants suite aux modifications du calendrier national, même si le championnat interrégional J14 en bateaux courts limite cette baisse. Il ne faudrait pas que cette diminution remette en cause son existence, car cela demande beaucoup de ressources aux organisateurs qui ne trouvent peut-être plus leur compte.

Une inquiétude qui persiste est celle de la catégorie J16. Voir le nombre de participants au championnat inter-régional :

2015 : 1580

2016 : 1692

2017 : 1543

2018 : 1439

2019 : 1327

Demande à Gilles de sortir le nombre de licenciés en J16 (historique sur une dizaine d'année) afin de comparer avec la baisse de participation au championnat inter-régional et voir s'il y a une corrélation.

Il y a eu 3 saisons d'application du nouveau programme « offre jeune », y a-t-il un effet sur le niveau sportif et la fiabilisation de nos J16.

Thierry demandera quelques éléments d'analyse à Gaël D, tels que : évolution des 3 dernières années des résultats ergométriques (les 2000m cad 24 des J15 ...), les finalistes des championnats inter-régionaux en 1X J12, J13, J14 ont-ils continués l'aviron et quel est leur niveau ...

La participation des J14 au championnat national est plus élevée qu'avant, mais reste inférieure à la somme des participants aux championnats de zones avant la réforme de la catégorie jeune.

3/ Classement national jeune

À la suite du courrier du président de l'Aviron Marne et Joinville, nous avons étudié la distribution des points relatifs aux étapes du classement jeune.

Même si la commission pense que la répartition des points est équilibrée, il est vrai que le gain de points n'est pas toujours équitable d'une zone à une autre. La difficulté résulte de la faible densité des J14 dans la zone nord est en 2019 avec une domination du club de Nancy dans cette catégorie. Il s'agit d'un problème contextuel. D'autre part si nous ouvrons notre champ d'analyse, nous constatons aussi qu'au niveau national il peut y avoir iniquité avec un « bonus » pour les clubs voisins du lieu du championnat national.

Une solution peut être envisagée pour limiter ce problème en inter-région. Il s'agit de supprimer ou réduire à 1 ou 2 bateaux le nombre de quotas de qualification supplémentaires au championnat inter-régional suite au championnat de ligue (places vacantes). Mais cela fera des épreuves non complètes en termes de participants.

4/ Proposition de Julien Valla concernant l'attribution des couloirs lors de championnats nationaux

Nous sommes favorables à ce que la règle soit appliquée. Mais cela ne doit pas être dans la réglementation sportive. Nous n'avons pas de solution pour savoir comment officialiser ce mode de fonctionnement.

5/ Position de la commission des compétitions à propos des épreuves para-aviron et aviron adapté

Nous constatons que le côté « affectif » est plus important pour cette population de sportifs, et cela a tendance à pousser à une inflation d'épreuves, alors que le nombre d'athlètes concernés reste très modeste. Notre calendrier, nos organisateurs de championnats et régates s'en trouvent fortement impactés. Il ne faudrait pas que la multiplication d'épreuves avec très peu de participants aient un effet contreproductif au développement de cette offre sportive.

Nous proposons de faire une réunion commune : commissions des compétitions, handi et DTN afin de pouvoir traiter le sujet. Ce pourrait être au printemps, avant la rédaction et la proposition de la réglementation sportive 2021.

6/ Calendrier des réunions 2020

Lundi 16 mars

Lundi 25 mai (à confirmer en fonction de l'actualité)

Lundi 22 juin (réglementation sportive 2021)

Lundi 14 septembre

Lundi 16 novembre (à confirmer en fonction de l'actualité)

7/ Questions diverses :

1/ Alain : Problématique de l'arrêt des entraîneurs de qualité

Alain remonte l'information qu'il y a des entraîneurs en France, qui possèdent un grand savoir-faire,

susceptibles d'arrêter leur activité. L'une des raisons évoquées est les problèmes liés entre le salarié et le comité directeur des clubs. Dans un contexte difficile, Alain propose que la fédération entreprenne une réflexion sur la rédaction de fiches de postes types pour aider les dirigeants à structurer l'emploi du salarié. Car dans un contexte où les clubs diversifient de plus en plus leur offre sportive, ils demandent aux entraîneurs de devenir les hommes ou femmes à tout faire dans les clubs.

2/ Surcharge du calendrier sportif pour les J18

A partir du mois de mars un J18 peut-être en compétition 10 week-ends sur 18. Alain propose une réflexion sur un étalement des week-ends de compétition dans l'année, regrouper des catégories lors de championnats qui deviendraient plus longs (3 ou 4 jours) mais moins nombreux ...

Question restée en suspens et étudiée ultérieurement : faut-il modifier le classement performance des clubs ou créer un autre classement qui prend en compte d'autres critères que sportifs ?

STATS	2020
Clubs +20 licences AUDIBF	338
Clubs labellisables (+ 5 BA)	235
Demandes déposées	196
Labels 3***	54
Labels 2**	46
Labels 1*	40
Labels EFA	56
Clubs non-lab en 2019 labellisés 2020	27
Clubs labellisés en 2019 non-lab en 2020	33
Clubs labellisés en progression	61
Clubs labellisés constants	114
Clubs labellisés en régression	52

Ligue	Nom Ligue	Labellisables licences 2020	Labellisables licences + brevets 2020	Labellisés 2019	Labellisés 2020					Différence 2019/20	Mentions 2020 (demandées)		
					Total	3*	2*	1*	EFA		AviFit	Santé	Handi
LR01	AUVERGNE RHONE-ALPES	48	#REF!	28	27	4	8	6	9	-1	6	5	4
LR02	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	12	#REF!	7	7	2	2	1	2	0	0	3	2
LR03	BRETAGNE	28	#REF!	13	14	1	4	3	6	1	5	4	1
LR04	CENTRE VAL DE LOIRE	7	#REF!	5	4	1	1	1	1	-1	2	2	0
LR05	CORSE	4	#REF!	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR06	GRAND EST	27	#REF!	22	19	5	3	4	7	-3	14	6	5
LR07	HAUTS DE France	20	#REF!	17	18	6	3	7	2	1	11	4	4
LR08	ILE DE France	40	#REF!	29	27	14	3	5	5	-2	10	13	6
LR09	NORMANDIE	12	#REF!	7	9	3	1	1	4	2	3	2	1
LR10	NOUVELLE AQUITAINE	36	#REF!	18	14	7	3	4	0	-4	8	4	4
LR11	OCCITANIE	46	#REF!	23	25	5	7	5	8	2	13	6	2
LR12	PAYS DE LA LOIRE	17	#REF!	8	10	3	3	1	3	2	6	1	0
LR13	PACA	27	#REF!	20	18	4	7	2	5	-2	5	3	2
LR14	GUADELOUPE	2	#REF!	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR15	MARTINIQUE	7	#REF!	3	4	0	0	0	4	1	4	0	0
LR17	GUYANE	1	#REF!	1	0	0	0	0	0	-1	0	0	0
LR23	POLYNÉSIE FRANÇAISE	3	#REF!	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX		337	#REF!	201	196	55	45	40	56		87	53	31

Numéro Club	Num Ligu	Club	LABEL2020	LABEL2019	AVIFIT	SANTE	HANDI
5	3003	LR01 CLUB DE L'AVIRON DE VICHY	3	3		X	
6	69006	LR01 AVIRON DECINOIS	3	3	X		X
7	69008	LR01 AVIRON CLUB DE LYON-CALUIRE	3	3			
8	69010	LR01 CERCLE DE L'AVIRON DE LYON	3	3	X	X	
9	71001	LR02 CERCLE DE L'AVIRON DE CHALON SUR SAONE	3	3			
10	71003	LR02 SOCIETE DES REGATES MACONNAISES	3	3		X	X
11	35006	LR03 SOCIETE DES REGATES RENNAISES	3	1	X		1
12	37018	LR04 AVIRON TOURS METROPOLE	3	3	X		
13	51006	LR06 REGATES REMOISES	3	3	X	X	X
14	54001	LR06 SPORT NAUTIQUE DE NANCY	3	3	X		
15	54002	LR06 SOCIETE NAUTIQUE DE PONT A MOUSSON	3	3	X		
16	55007	LR06 CERCLE NAUTIQUE VERDUNOIS	3	3			
17	57008	LR06 SOCIETE DES REGATES MESSINES	3	3	X	X	X
18	2002	LR07 AVIRON SAINT QUENTINOIS	3	3			X
19	59004	LR07 SPORTING DUNKERQUOIS	3	2	X	X	
20	59006	LR07 GRAVELINES UNION SPORTIVE AVIRON	3	3	X	X	
21	59008	LR07 AVIRON UNION NAUTIQUE DE LILLE	3	2	X	X	X
22	60004	LR07 SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS	3	3	X	X	
23	62018	LR07 AVIRON BOULONNAIS	3	3			
24	77002	LR08 CERCLE NAUTIQUE DE MEAUX	3	3	X	X	
25	77010	LR08 SOCIETE NAUTIQUE DE LAGNY AVIRON	3	2	X		
26	77013	LR08 CERCLE NAUTIQUE DE MELUN	3	2	X	X	
27	78018	LR08 AVIRON MEULAN LES MUREAUX - HARDRICOURT	3	2		X	
28	78022	LR08 ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	3	3	X	X	X
29	78024	LR08 ROWING CLUB DE PORT MARLY	3	3			
30	91012	LR08 SOCIETE NAUTIQUE DE LA HAUTE SEINE	3	3		X	X
31	92003	LR08 CERCLE NAUTIQUE DE FRANCE	3	2		X	
32	92006	LR08 SOCIETE NAUTIQUE DE LA BASSE SEINE	3	3	X	X	
33	92021	LR08 BOULOGNE 92	3	3		X	X
34	94004	LR08 AVIRON MARNE ET JOINVILLE	3	3	X	X	X
35	95027	LR08 CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS D'ARGENTEUIL	3	3	X		
36	14001	LR09 SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS	3	3		X	X
37	76006	LR09 SOCIETE HAVRAISE DE L'AVIRON	3	3	X		
38	76007	LR09 CLUB NAUTIQUE ET ATHLETIQUE DE ROUEN	3	3	X		
39	16002	LR10 COGNAC YACHT ROWING CLUB	3	3	X		
40	24001	LR10 SPORT NAUTIQUE DE BERGERAC	3	3	X		
41	33003	LR10 EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX	3	3	X		
42	33042	LR10 CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE 1876	3	3	X	X	X
43	64018	LR10 SOCIETE NAUTIQUE DE BAYONNE	3	1	X		X
44	64019	LR10 AVIRON BAYONNAIS	3	3			X
45	30011	LR11 AVIRON BEAUCAIRE	3	2	X		
46	31004	LR11 AVIRON TOULOUSAIN	3	3	X		
1	31016	LR11 TOULOUSE AVIRON SPORTS ET LOISIRS	3	3	X		
2	34016	LR11 AVIRON SETOIS	3	2	X	X	
3	46008	LR11 AVIRON CADURCIEN	3	EFA			
4	44002	LR12 CLUB AVIRON LEO LAGRANGE NANTES	3	3	X		
5	44003	LR12 SAINT-NAZAIRE OLYMPIQUE SPORTIF AVIRON	3	1	X	X	
6	49004	LR12 ANGERS NAUTIQUE AVIRON	3	3	X		
7	6003	LR13 CLUB NAUTIQUE DE NICE	3	3	X		
8	13006	LR13 CERCLE DE L'AVIRON DE MARSEILLE	3	3			
9	83012	LR13 AVIRON SEYNOIS	3	3	X	X	
10	84010	LR13 SOCIETE NAUTIQUE D'AVIGNON	3	3	X	X	
11	94005	LR08 SOCIETE D'ENCOURAGEMENT DU SPORT NAUTIQUE	3	2			
12	17003	LR10 CLUB D'AVIRON SAINTAIS	3	3	X	X	
13	91015	LR08 ASS. SPORTIVE CORBEIL-ESSONNES AVIRON 91	3	2			
14	1037	LR01 AVIRON BUGEY HAUT-RHONE	2	2	X	X	
15	42002	LR01 AVIRON ROANNE - LE COTEAU	2	2			X
16	69009	LR01 AVIRON UNION NAUTIQUE DE LYON	2	3			
17	69011	LR01 AVIRON MAJOLAN	2				
18	73008	LR01 ENTENTE NAUTIQUE D'AIX-LES-BAINS AVIRON	2	3			
19	73009	LR01 CLUB NAUTIQUE DE CHAMBERY LE BOURGET	2	1	X		
20	74010	LR01 CERCLE NAUTIQUE D'ANNECY	2	2			
21	74013	LR01 AVIRON DE SEVRIER LAC D'ANNECY	2	1	X		
22	39002	LR02 AVIRON CLUB DOLOIS	2	1		X	
23	71002	LR02 CLUB NAUTIQUE CREUSOTIN	2	3			
24	29002	LR03 AVIRON BRESTOIS	2	EFA		X	
25	29028	LR03 AVIRON DE MER DE PLOUGONVELIN	2	1		X	
26	56007	LR03 CERCLE DE L'AVIRON DE VANNES	2	2		X	X
27	56023	LR03 AVIRON DU SCORFF	2	2	X		
28	45011	LR04 AVIRON CLUB ORLEANS-OLIVET	2	2		X	
29	10003	LR06 SOCIETE NAUTIQUE TROYENNE	2	1	X		
30	67001	LR06 ROWING CLUB DE STRASBOURG	2	2		X	
31	88009	LR06 ASSOCIATION SPORTIVE DE GERARDMER	2	2	X		
32	59003	LR07 ASSOCIATION DES SPORTS DE L'EAU DOUAI	2	1	X		
33	80006	LR07 SPORT NAUTIQUE D'ABBEVILLE	2	1			
34	80007	LR07 SPORT NAUTIQUE D'AMIENS	2	2			
35	78011	LR08 CERCLE NAUTIQUE DE VERSAILLES	2	3			
36	94017	LR08 SCHELCHER AVIRON CLUB DE SAINT-MAUR	2	2			
37	94032	LR08 RED STAR CLUB CHAMPIGNY	2	2			
38	17008	LR10 CLUB D'AVIRON DE MER DE LA ROCHELLE	2	2		X	
39	33002	LR10 AVIRON ARCACHONNAIS	2	2	X	X	
40	47016	LR10 AVIRON SAINT LIVRADAIS	2	1	X		
41	31022	LR11 TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	2	EFA	X	X	X
42	34002	LR11 CLUB D'AVIRON DE MAUGUIO-CARNON	2		X		

eccdf	34004	LR11	MONTPELLIER AVIRON UNIVERSITE CLUB	2	2		X		
2	34008	LR11	AVIRON CLUB DU PONANT - LA GRANDE MOTTE	2	1	X			
3	82013	LR11	AVIRON CLUB MOISSAC	2	2		X		
4	82014	LR11	UNION NAUTIQUE MONTALBANAISE	2	2		X		
5	44001	LR12	CERCLE AVIRON DE NANTES	2	2	X			
6	53007	LR12	CLUB NAUTIQUE DE CHATEAU-GONTIER AVIRON	2	2	X			
7	53008	LR12	CLUB NAUTIQUE DE LAVAL	2	2	X			
8	4023	LR13	AVIRON CLUB DE MANOSQUE	2	2				X
9	13003	LR13	CLUB MARIIGNANAIS DES SPORTS D'AVIRON	2	1				
10	13004	LR13	ROWING CLUB MARSEILLE	2	2				
11	13022	LR13	SOCIETE NAUTIQUE DE LA CIOTAT	2	EFA				
12	13027	LR13	CERCLE NAUTIQUE DU PAYS D'AIX	2	2	X	X		
13	83006	LR13	AVIRON SAINT-CASSIEN	2					
14	83007	LR13	AVIRON TOULONNAIS	2	2	X			
15	50005	LR09	CHERBOURG CLUB AVIRON DE MER	2	2			X	
16	82015	LR11	BRESSOLS AVIRON CLUB	2	1	X	X		
17	7028	LR01	AVIRON VIVIERS MONTELMAR CHATEAUNEUF	1	EFA				
18	26002	LR01	AVIRON NAUTIQUE ROMANAIS PEAGEOIS GOUBETOIS	1					
19	26003	LR01	SPORTS NAUTIQUES TAIN-TOURNON	1	2				
20	26004	LR01	AVIRON VALENTINOIS	1	2				
21	38019	LR01	CLUB D'AVIRON DU SUD GRESIVAUDAN	1	1			X	
22	69005	LR01	SOCIETE NAUTIQUE DE CONDRIEU	1					
23	25001	LR02	SPORT NAUTIQUE BISONTIN	1	1				
24	22025	LR03	AVIRON CLUB DU GOUET - PLOUFRAGAN	1	EFA				
25	35005	LR03	AVIRON PAYS DE REDON	1	EFA	X			
26	35045	LR03	SOCIETE NAUTIQUE DE LA BAIE DE SAINT MALO	1	2	X			
27	18001	LR04	AVIRON CLUB DE BOURGES	1	1	X			
28	8001	LR06	CLUB NAUTIQUE DE CHARLEVILLE MEZIERES	1	2	X	X		X
29	10009	LR06	CERCLE D'AVIRON NOGENTAIS	1	1				
30	67005	LR06	CERCLE DE L'AVIRON DE STRASBOURG	1	1	X			
31	68003	LR06	ROWING CLUB DE MULHOUSE	1	1	X	X		X
32	2003	LR07	SOCIETE NAUTIQUE SOISSONNAISE	1	2	X			
33	2010	LR07	AVIRON CHATEAU THIERRY 02	1		X			
34	59001	LR07	CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES	1	1	X			
35	59014	LR07	VALENCIENNES UNIVERSITE CLUB	1	1				
36	60005	LR07	ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	1	EFA				
37	62013	LR07	AVIRON AUDOMAROIS	1	1				X
38	62021	LR07	CERCLE DE L'AVIRON DU CALAISIS	1	EFA	X			X
39	78057	LR08	CERCLE DES RAMEURS MANSONNIENS ET MESNILOIS	1			X		
40	91035	LR08	SCA 2000 AVIRON EVRY	1	EFA	X	X		X
41	92054	LR08	VAL DE SEINE NAUTIQUE	1	EFA		X		
42	95028	LR08	VAL D'OISE AVIRON	1	EFA	X			
43	95053	LR08	BEAUMONT AVIRON	1	1				
44	76004	LR09	CLUB NAUTIQUE DIEPPOIS	1	2	X			
45	40031	LR10	AVIRON CLUB SOUSTONNAIS	1					X
46	47012	LR10	AVIRON AGENAIS	1					
47	64021	LR10	UR YOKO AVIRON TRAINIERE UR YOKO ARRAUN ELKARTEA	1					
48	86004	LR10	SOCIETE NAUTIQUE DE CHATELLERAULT	1	1				
49	31002	LR11	CERCLE NAUTIQUE GRENADE ET CASTELNAU D'ESTRETEFOND	1	1				
50	31030	LR11	VILLEFRANCHE RENNEVILLE - AVIRON CLUB DU LAURAGAIS	1	1	X			
51	32006	LR11	ARMAGNAC AVIRON CLUB	1	EFA				
52	66006	LR11	PERPIGNAN AVIRON 66	1					X
53	81011	LR11	AVIRON CLUB ALBIGEOIS	1	1	X			
54	49005	LR12	AVIRON SPORT CHOLETAIS	1					
	13025	LR13	AVIRON CLUB DE CASSIS	1	1				
	13026	LR13	ASSOCIATION L'AVI SOURIRE	1	EFA				X
1	1041	LR01	AVIRON BELLEGARDE	EFA	EFA				
2	3002	LR01	CLUB MONTLUCONNAIS D'AVIRON	EFA					
3	26001	LR01	AVIRON ROMANAIS PEAGEOIS RCBI	EFA	2				X
4	42031	LR01	AVIRON PETRIBOCIEN	EFA	EFA				
5	63010	LR01	AVIRON CLERMONT AYDAT	EFA	EFA	X	X		
6	69012	LR01	AVIRON CLUB PAYS VIENNOIS	EFA	EFA				
7	69017	LR01	ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE LYONNAISE	EFA	1				X
8	74042	LR01	BASE NAUTIQUE DE SCIEZ	EFA					
9	21010	LR02	AVIRON DIJONNAIS	EFA	2		X		X
10	21016	LR02	AVIRON CLUB SEURROIS	EFA	EFA				
11	29018	LR03	ASSOCIATION AVIRON DE MER AR REDERIE MOR	EFA					
12	29043	LR03	YOLE CLUB SAINT POLITAIN	EFA	EFA		X		
13	29058	LR03	L'AVIRON CONCARNOIS	EFA	EFA				
14	35039	LR03	RENNES ETUDIANTS CLUB AVIRON	EFA	EFA				
15	56016	LR03	CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT	EFA	EFA	X			
16	56021	LR03	AVIRON HENNEBONTAIS	EFA					
17	45004	LR04	AVIRON CLUB MONTARGIS GATINAIS	EFA	EFA		X		
18	8002	LR06	AVIRON SEDANAIS	EFA	EFA	X			
19	8014	LR06	AVIRON FLIZE PAYS DES SOURCES	EFA	EFA	X	X		X
20	54018	LR06	CERCLE NAUTIQUE LIVERDUNOIS	EFA	EFA				
21	57017	LR06	AVIRON CLUB DE SARREGUEMINES	EFA					
22	57019	LR06	UNION SPORTIVE DE MITTERSHEIM	EFA	EFA	X			
23	68007	LR06	SOCIETE D'AVIRON UNION REGIO RUDERCLUB	EFA	EFA	X			
24	88015	LR06	AVIRON CLUB D'EPINAL	EFA	EFA	X			
25	59002	LR07	UNION NAUTIQUE DE CAMBRAI	EFA		X			
26	59019	LR07	ELAN NAUTIQUE COUDEKERQUOIS-SECTION AVIRON	EFA	EFA	X			
27	75020	LR08	U.S. METROPOLITAINE DES TRANSPORTS PARIS	EFA	EFA				
28	77016	LR08	ASSOCIATION NAUTIQUE FONTAINEBLEAU-AVON	EFA	EFA				
29	78050	LR08	AVIRON CLUB DE VILLENNES POISSY	EFA	EFA				
30	91060	LR08	AVIRON DU COUDRAY MONTCEAUX	EFA	EFA		X		X
31	95008	LR08	SOCIETE NAUTIQUE DE L'OISE	EFA	1	X			
32	14010	LR09	CLUB HEROUVILLAIS D'AVIRON RIVIERE ET MER	EFA					
33	27019	LR09	AVIRON CLUB ANDELVS TOSNY	EFA					
34	50003	LR09	CLUB D'AVIRON DE MER BARNEVILLE-CARTERET	EFA					

35	76002	LR09	CLUB NAUTIQUE DE BELBEUF	EFA	EFA			
36	12023	LR11	BOUILLAC AVIRON CLUB	EFA	EFA			
37	31018	LR11	AVIRON DU BOCAGE	EFA	EFA			
38	34001	LR11	AVIRON AGATHOIS	EFA		X		
39	34018	LR11	AVIRON CLUB BITERROIS	EFA	EFA	X		
40	34027	LR11	AVIRON MEZOIS	EFA				
41	81020	LR11	SOCIETE NAUTIQUE D'ALMAYRAC	EFA	EFA	X		
42	82017	LR11	AVIRON CLUB GRISOLLAIS	EFA	EFA			
43	44025	LR12	ROWING CLUB DE SUCE SUR ERDRE	EFA	EFA			
44	72030	LR12	LE MANS SARTHE AVIRON	EFA	EFA			
45	85010	LR12	AVIRON 85 - LA ROCHE SUR YON	EFA				
46	5001	LR13	CLUB D'AVIRON D'EMBRUN	EFA	EFA			
47	6011	LR13	SPORTS NAUTIQUES VILLEFRANCHOIS	EFA	EFA			
48	13007	LR13	MARTIGUES AVIRON CLUB	EFA				
49	13016	LR13	ASPTT MARSEILLE SECTION AVIRON	EFA	EFA			
50	83010	LR13	AVIRON CLUB DE SIX-FOURS	EFA				
51	9B006	LR15	AVIRON CLUB 233	EFA	EFA	X		
52	9B007	LR15	AVIRON CLUB DU ROBERT	EFA	EFA	X		
1	9B008	LR15	CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER	EFA		X		
2	9B015	LR15	CLUB NAUTIQUE DES TROIS ILETS	EFA	EFA	X		
3	1039	LR01	ROWING CLUB DE LA VALLÉE DE L'AIN	EFA	EFA			
4	34030	LR11	AVIRON BALARUC	EFA				
	69013	LR01	AVIRON UNION NAUTIQUE DE VILLEFRANCHE				3	
	6001	LR13	ROWING CLUB CANNES-MANDELIEU				3	
	98008	LR13	SOCIETE NAUTIQUE DE MONACO				3	
	38005	LR01	AVIRON GRENOBLOIS				2	
	67002	LR06	AVIRON STRASBOURG 1881				2	
	93001	LR08	ROWING CLUB				2	
	94059	LR08	AVIRON CLUB 94 DU PARC INTERDEPARTEMENTAL				2	
	19001	LR10	CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE BRIVE				2	
	47015	LR10	AVIRON MARMANDAIS				2	
	74011	LR01	CLUB DES SPORTS ANNECY LE VIEUX				1	
	74014	LR01	CERCLE NAUTIQUE DE TALLOIRES				1	
	51007	LR06	CERCLE NAUTIQUE REMOIS				1	
	47017	LR10	AVIRON VILLENEUVOIS				1	
	64027	LR10	ENDAÏKA ARRAUN ELKARTEA				1	
	87003	LR10	CLUB NAUTIQUE DE LIMOGES				1	
	6002	LR13	SPORTING CLUB AVIRON DE MENTON				1	
	74012	LR01	CLUB AVIRON EVIAN				EFA	
	74015	LR01	CHABLAIS AVIRON THONON				EFA	
	56011	LR03	AVIRON CLUB D'AURAY				EFA	
	41003	LR04	AVIRON BLESOIS				EFA	
	55011	LR06	BELLEVILLE 55 AVIRON				EFA	
	57014	LR06	LA YOLE HAMOISE				EFA	
	62022	LR07	AVIRON BETHUNE ARTOIS				EFA	
	93064	LR08	AVIRON SPORTS ET LOISIRS DE LA MARNE				EFA	
	27001	LR09	ASS OMNISPORTS NAUTIQUE EURE ET SEINE				EFA	
	33030	LR10	CLUB NAUTIQUE DE CLAOUEY				EFA	
	40010	LR10	CANOT CLUB DES GAVES				EFA	
	31005	LR11	ASSOCIATION SPORTIVE VILLEMURIENNE				EFA	
	32024	LR11	AVIRON CLUB AUSCITAIN				EFA	
	4020	LR13	ASSOCIATION VOILE ET NAUTISME 04				EFA	
	83016	LR13	CLUB NAUTIQUE DES SALETTES				EFA	
	9D002	LR17	ST PAUL AVIRON CLUB DE LA RÉUNION				EFA	

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

FONCTIONNEMENT DU COMITE D'EQUITE LORS DES MANIFESTATIONS NATIONALES

- Les membres du comité d'équité doivent être présents à la réunion des délégués.
- Les membres du comité d'équité doivent se réunir à l'issue de la réunion des délégués.
- Les membres du comité d'équité doivent être présents sur le lieu de la compétition avant le départ de la première course jusqu'à l'arrivée de la dernière course.
- Les membres du comité d'équité doivent se réunir à la demande express d'un seul de ses membres.
- Les échanges et le choix de la progression des épreuves doivent être faits dans l'intérêt général du sportif.
- Le délégué fédéral réunit les délégués des clubs pour leur faire part des décisions prises par le comité d'équité.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

RÔLE DU DELEGUE FEDERAL LORS DES MANIFESTATIONS NATIONALES

- Présider la réunion des délégués.
- Mettre en place et récupérer la feuille d'émargement des délégués.
- Représenter la FFA tout au long de la manifestation sur les aspects protocolaire et sportif.
- Etre en contact permanent avec le président du comité d'organisation.
- Être membre de fait du comité d'équité.
- Être en contact permanent avec le président du Jury.
- Organiser le protocole (préparer les médailles, solliciter les membres du comité directeur de la FFA pour la remise des médailles, accueillir les athlètes et organiser le podium, faire respecter les horaires, être en relation avec le commentateur pour annoncer et lancer le protocole, ...).
- Etre présent aux réceptions organisées dans le cadre du championnat.

Chapitre VII : Organisation des courses de Beach Rowing Sprints (Sprints d’Aviron de Plage)

Article 36 - Application

Ces règles s’appliquent aux courses de Beach Rowing Sprints organisées en France sous l’égide de la Fédération Française d’Aviron (FFA), autres que les compétitions internationales inscrites au calendrier de la Fédération Internationale des Sociétés d’Aviron (FISA).

Article 37 - Aviron, bateaux, régates

Une régata de Beach Rowing Sprints (BRS) est une régata dans laquelle tous les rameurs utilisent des bateaux d’aviron de mer (tels que définis dans le code des régates en mer) et dans laquelle les courses incluent un parcours sur la plage et en mer.

Article 38 - Caractéristiques du parcours

Le site de compétition doit garantir des conditions de course équitables pour tous les équipages. Cela nécessite une zone de départ d’une grande largeur permettant à tous les équipages de courir sans interférence. La zone de compétition doit être organisée si possible sur une plage de sable plane, sans pente raide et avec une profondeur d’eau ne dépassant pas les hanches pour le rameur situé à l’étrave du bateau. Elle doit être dépourvue de zone rocheuse ou tout autre obstacle pouvant causer des dommages aux embarcations et aux compétiteurs sur la zone de départ et d’arrivée.

Le parcours doit comprendre une première zone de course sur le sable ; une seconde zone de course en mer ; une troisième zone de course d’arrivée sur le sable.

- La première zone du parcours doit être située sur la plage entre la ligne de départ et le point d'embarquement, sur une distance de 10 à 50 mètres.
- La seconde zone du parcours comprendra, pour chaque couloir, un nombre maximum de 3 bouées alignées. La première bouée est positionnée à environ 85 mètres du bord de l’eau, la seconde bouée à 85 mètres de la première et la troisième bouée à 80 mètres de la précédente. Le nombre de couloirs ainsi prévu dépendra de la nature de la manifestation.
- La troisième zone du parcours doit avoir une distance approximative comprise entre 10 et 50 mètres entre le point de débarquement et la ligne d’arrivée située sur la plage.

Si les conditions sur le site ne permettent pas une course sur le sable durant toute la journée de compétition à cause de la marée, des dispositions particulières de sélection peuvent être prises en remplacement des séries qualificatives, notamment des épreuves contre la montre avec un départ et une arrivée sur l’eau.

Les distances indiquées ci-dessus peuvent varier selon les conditions locales. En particulier, la première bouée doit être positionnée au-delà de la zone de déferlement des vagues. Si le déferlement des vagues dépasse les 40 cm, l’organisateur pourra adapter le parcours en éloignant la première bouée.

Pour des raisons de sécurité, une seule embarcation est autorisée à naviguer dans chaque couloir.

Article 39 - Marques de parcours

39.1 Un plan du parcours indiquant l’emplacement de toutes les marques de parcours doit être inclus dans l’avant programme de la régata et les consignes de navigation doivent être données à la réunion d’information.

39.2 Pour des raisons de sécurité et de visibilité, les bouées utilisées pour marquer les virements doivent être gonflables ou d'une surface souple ne pouvant pas endommager les bateaux et les équipements. Elles doivent avoir une hauteur d'environ 150 cm chacune. Le diamètre des deux premières bouées doit être d'environ 30 cm. Celui de la bouée la plus éloignée doit être compris entre 50 et 100 cm. La couleur des 3 bouées doit être uniforme dans un même couloir et différente d'un couloir à l'autre.

39.3 Le comité d'organisation (CO) doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter l'échouage des coques en eaux peu profondes. À ce titre, il peut matérialiser la fin du parcours sur l'eau par une bouée mouillée à proximité de la plage ; bouée que doit toucher le bateau. Dans ce cas, le coureur doit réaliser une partie de son parcours dans l'eau.

39.4 Le CO doit veiller tout au long de la compétition que les distances entre chaque bouée soient constantes et assurer la remise en place si nécessaire.

39.5 Si le parcours est situé sur une côte où le marnage est important, le CO doit le repositionner régulièrement. Cela peut inclure des portes et des piquets supplémentaires sur la plage pour assurer la sécurité des compétiteurs et l'équité entre les équipages.

Article 40 - Lignes de départ et d'arrivée

40.1 La largeur de la ligne de départ et d'arrivée doit être d'au moins 2 mètres. Lorsque seuls deux couloirs de course sont utilisés, la ligne d'arrivée peut être en « entonnoir ». Quand trois couloirs ou plus sont nécessaires, le parcours doit garantir la même distance de course (une ligne de départ beaucoup plus large et/ou des virages de piquet pourront être aménagés). Pour chaque couloir, le point de débarquement doit être marqué par un drapeau aligné sur les bouées. Les coureurs doivent passer le drapeau du côté défini par le comité d'organisation lors de leur course retour.

40.2 La procédure de fin de course doit être l'une des suivantes :

- ✓ une ligne tracée sur la plage que le coureur de chaque équipage doit franchir ;
- ✓ un ruban tendu que le premier coureur à terminer un duel doit traverser ;
- ✓ un drapeau ou un dispositif similaire par équipage, piqué dans le sable, et qui doit être attrapé par le coureur ;
- ✓ un bouton poussoir ou tout autre dispositif similaire par équipage, qui doit être pressé par le coureur. Ce bouton doit, lorsqu'il est pressé, émettre un signal sonore ou visuel, enregistrant en même temps le temps réalisé.

40.3 Le CO détermine la procédure de fin de course. Cette procédure devra être indiquée dans l'avant-programme et précisée lors de la réunion d'information.

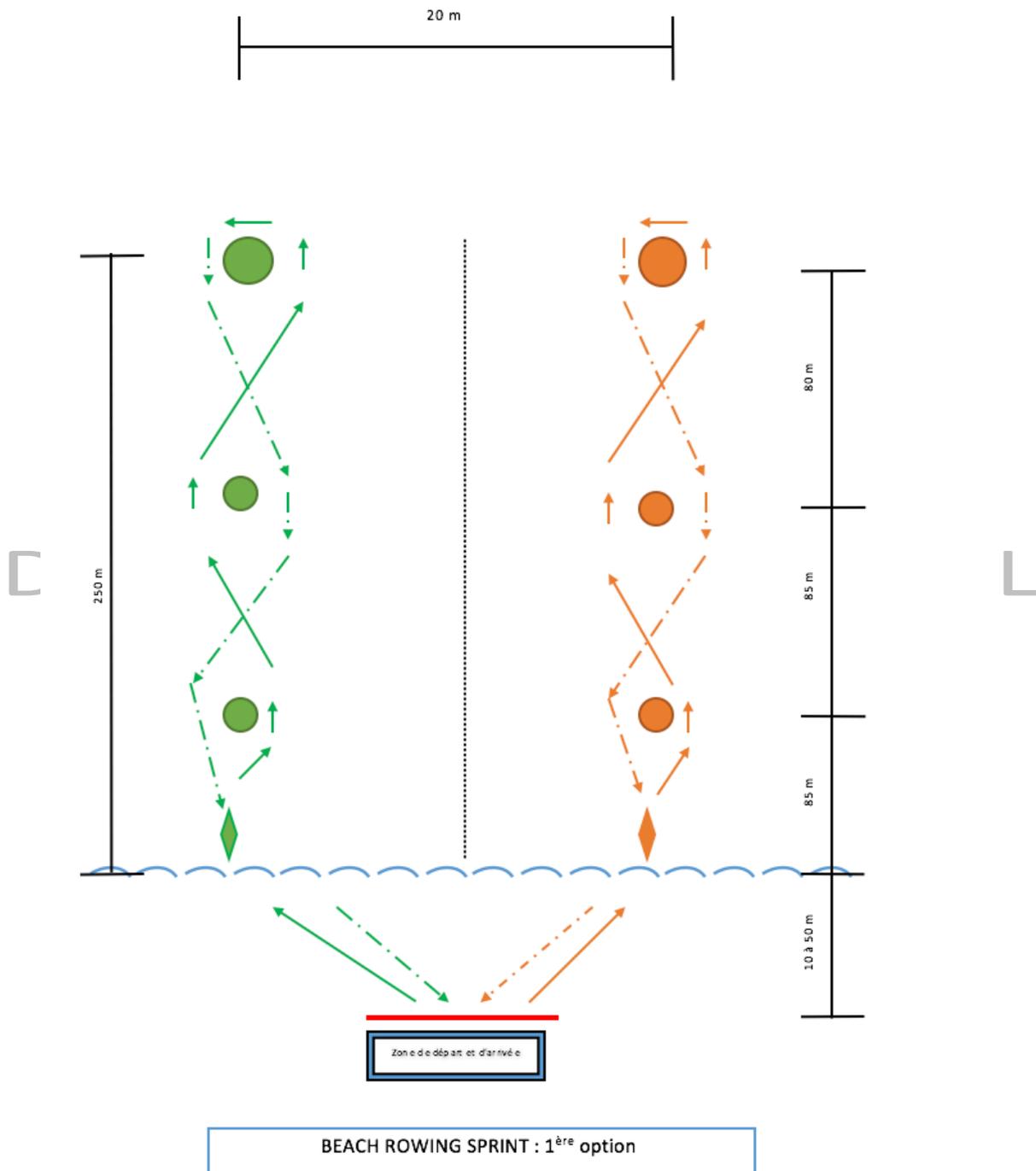
40.4 Le positionnement de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée doit dans la mesure du possible être perpendiculaire au parcours sur l'eau.

Article 41 - Format des courses

Trois options sont possibles. Le CO doit déterminer le format le plus adapté en fonction des caractéristiques du site. Ce format doit être précisé dans l'avant programme et doit être indiqué à la réunion d'information. Il doit être affiché sur le site de compétition. Le même format doit être utilisé pour toutes les épreuves d'une même régate.

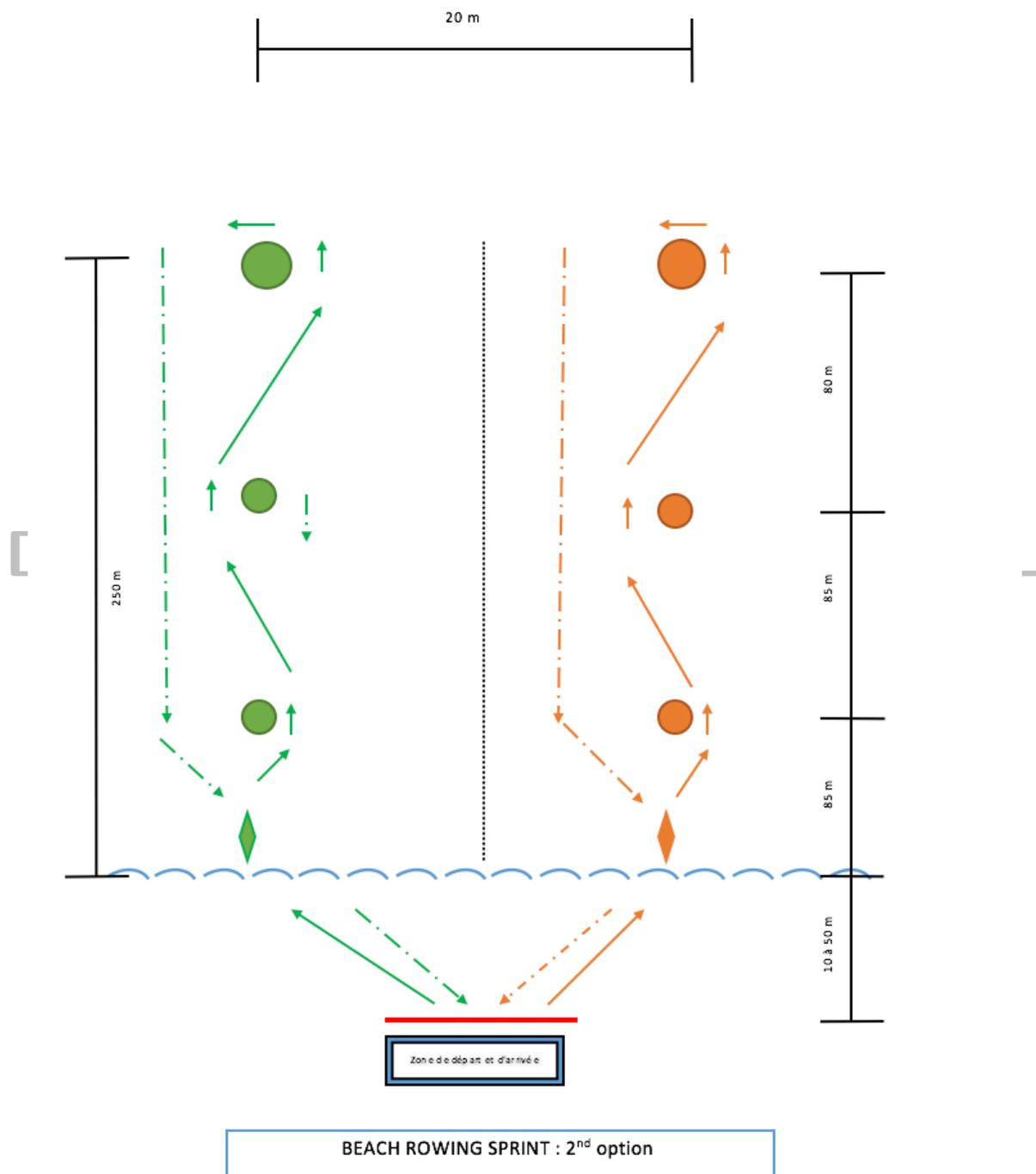
1^{ère} Option - « Slalom Aller & Retour »

Une fois l'équipage entièrement embarqué, le bateau doit parcourir un slalom entre les trois bouées en respectant le sens imposé et en restant dans le couloir alloué. Le coureur doit débarquer au point prévu à cet effet.



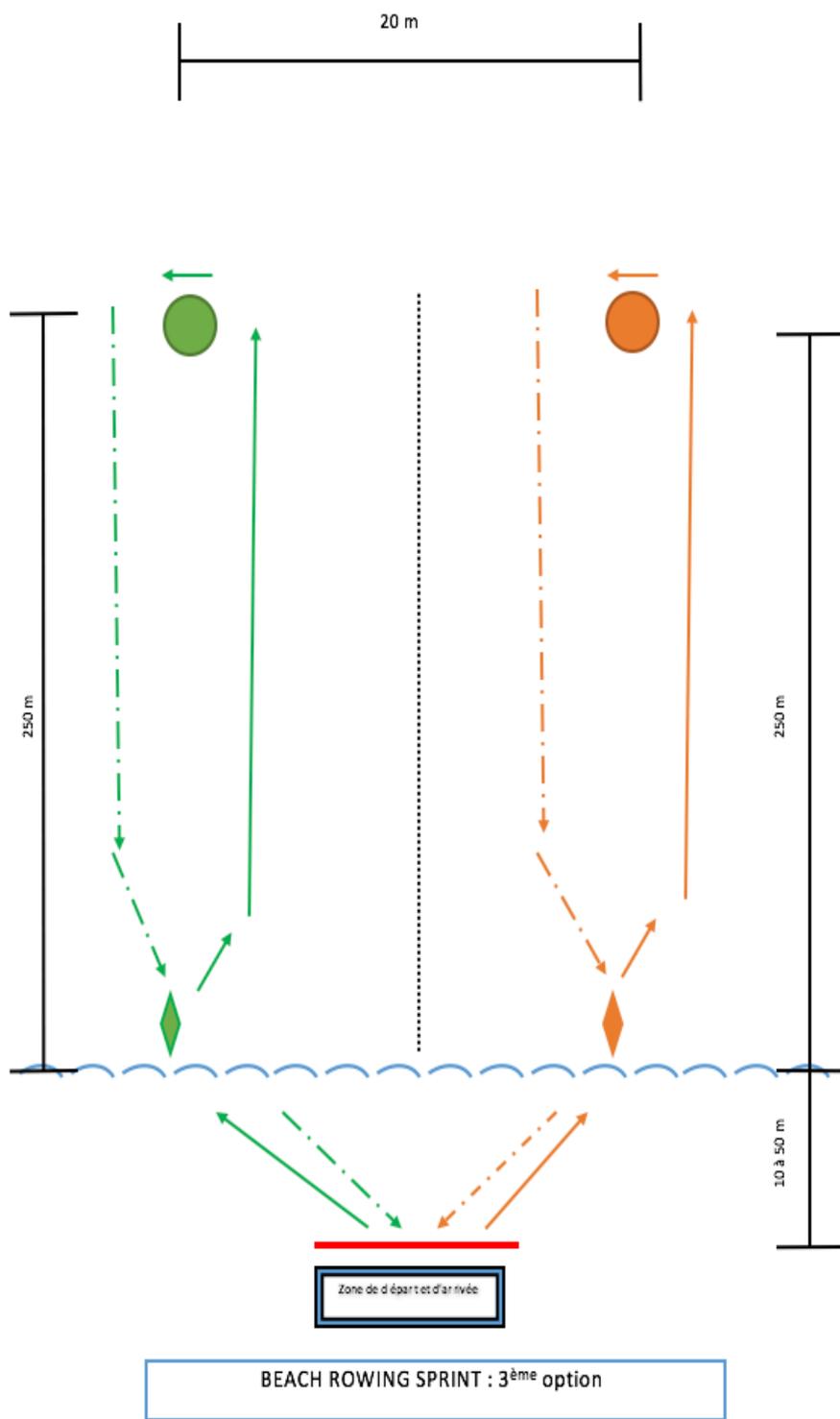
2nd Option - « Slalom Aller-Retour en Ligne droite »

Une fois l'équipage entièrement embarqué, le bateau doit parcourir un slalom entre les trois bouées en respectant le sens imposé et en restant dans le couloir alloué. Après avoir contourné la dernière bouée, il revient ensuite en ligne droite jusqu'au point de débarquement sur la plage.



3^{ème} Option – « Aller & Retour en Ligne droite »

Une fois l'équipage entièrement embarqué, le bateau doit effectuer un aller et retour en ligne droite en allant virer la bouée la plus éloignée, en respectant le sens imposé et en restant dans le couloir alloué.



Article 42 - Nombre de couloirs

La zone des épreuves doit comporter deux couloirs minimum et quatre maximum. Le nombre de couloirs dépend de l'espace disponible sur la plage et sur l'eau, ainsi que du nombre d'équipages inscrits dans chaque épreuve.

Le nombre de couloirs supplémentaire doit être indiqué dans l'avant-programme de la régata et indiqué à la réunion des délégués.

Article 43 - Système de progression FFA

43.1 Le CO définit le système de progression pour les épreuves éliminatoires de BRS selon l'un des formats suivants :

- ✓ parcours contre la montre ;
- ✓ plusieurs épreuves éliminatoires, qui peuvent inclure ou non des repêchages ;
- ✓ une combinaison d'épreuves chronométrées et d'épreuves éliminatoires respectant le système de progression en Annexe 1.

Le système de progression choisi par le CO doit permettre de réduire à huit le nombre d'équipages restant dans la compétition en phase finale.

** A titre exceptionnel, en cas de marnage important, il pourra être décidé de prévoir des épreuves chronométrées éliminatoires avec ou sans course à pied, déterminant les demi-finalistes (4 équipages) ou directement les finalistes (2 équipages).*

43.2 Les huit derniers équipages (phase finale)

À la suite des phases éliminatoires, les huit équipages qualifiés s'affrontent sur un double système de progression comprenant chacun quatre quart-de-finales, deux demi-finales et les finales suivant un programme permettant une récupération d'au moins 10 min pour chaque équipage et sans temps mort entre les courses (cf. Annexe 1).

La course pour la 3^{ème} et 4^{ème} place (petite finale) doit être organisée avant la finale. Les autres finales de classement pourront être organisées sur ce modèle.

43.3 Le système de progression doit être présenté dans l'avant programme et confirmé lors de la réunion des délégués.

Article 44 - Le tirage au sort et la détermination des couloirs

44.1 Lorsqu'un système de progression avec des séries éliminatoires ou sous forme d'épreuves chronométrées est prévu, un tirage au sort devra déterminer pour chaque équipage sa série et son couloir.

44.3 Couloirs attribués après des séries éliminatoires ou une épreuve chronométrée :

Les couloirs pour chaque course après une première épreuve chronométrée ou des séries éliminatoires seront déterminés comme suit :

- ✓ l'équipage avec le temps le plus rapide du tour précédent choisit son couloir ;
- ✓ l'autre équipage prend le couloir restant.

Ce choix doit être annoncé au plus tard, 10 minutes avant la course et confirmé par le chef de bord au président du jury. Ce dernier en informe l'autre équipe.

Article 45 - Conditions défavorables

En cas de conditions défavorables ou pouvant porter atteinte à la sécurité des rameurs et des personnes sur site en général, le président du jury en accord avec le directeur de course, peut décider d'annuler ou de reporter les épreuves. Il peut aussi modifier les parcours. Il peut prendre toute décision visant à garantir le bon déroulement des courses.

Article 46 - Le départ

46.1 Le départ

Durant la procédure de départ, les bateaux doivent être maintenus dans l'eau par les membres de l'équipage (sauf en solo) avec l'aide de deux teneurs extérieurs au maximum.

46.2 Les teneurs

Chaque équipage peut bénéficier de deux teneurs. Les teneurs sont désignés par les représentants des équipages. Ils doivent être licenciés dans une structure affiliée à la FFA. Le rôle du teneur est d'aider au départ et à l'arrivée des équipages. Les teneurs de chaque équipage doivent porter une chasuble de couleur vive fournie par l'organisation afin d'être visibles et bien identifiés. Dans des conditions plus difficiles et à la discrétion du président du jury, le nombre de teneurs pourra être majoré et fourni par l'organisation.

Les teneurs ne peuvent monter à bord du bateau, mais ils peuvent aider les équipiers à s'installer dans le bateau et pousser le bateau pour partir. Au retour du bateau à la plage, les teneurs peuvent « attraper » le bateau afin de ralentir sa progression et ce, y compris avant que le coureur ait débarqué.

- a. Les teneurs doivent garder les pieds au sol à un niveau d'eau ne dépassant pas leurs épaules. Les teneurs doivent respecter les consignes des arbitres.

Les bateaux doivent être alignés le plus précisément possible et placés de manière à ce que leur axe longitudinal soit aligné avec les bouées de leur couloir. Tous les équipiers (à l'exception du coureur) doivent se tenir dans l'eau près de leur bateau et doivent garder les deux pieds au sol jusqu'à ce que le signal de départ soit donné.

Le juge au départ, avec l'avis d'un arbitre aligneur, s'assure que les bateaux sont correctement alignés et prend les mesures nécessaires pour le garantir.

- b. Chaque équipage désigne son membre "coureur" au départ et à l'arrivée. (Le coureur au départ peut être différent du coureur à l'arrivée). Les coureurs doivent se tenir derrière la ligne de départ.

** Un avertissement pourra être donné par un arbitre à un équipage qui ne respecterait pas ces règles.*

Article 47 - La procédure de départ

Le starter peut être assisté d'arbitres placés sous son autorité. La position du starter doit être surélevée afin qu'il puisse avoir une vue dégagée sur la ligne de départ et sur tous les bateaux. Le signal de départ doit être clairement audible et visible par tous les rameurs.

Le starter informe de manière audible les équipages du décompte des minutes jusqu'au départ. Le juge au départ doit être placé de manière à pouvoir juger la régularité de la procédure de départ. Lorsqu'il le juge nécessaire, le président du jury peut prévoir un arbitre supplémentaire pour assister le juge au départ dans ses fonctions.

Le juge au départ détermine si un équipage a causé un faux départ.

** En cas de faux-départ, un avertissement est donné.*

La procédure de départ doit être la suivante :

- 3:00	Tous les équipiers doivent se tenir dans la zone de départ aux ordres du starter.
--------	---

	Le starter peut donner une pénalité à un équipage qui arrive en retard. Il peut entamer la procédure sans appeler les absents.
-2:45-1:45	Les équipages sont présentés aux publics par le speaker chargé de l'animation. La présentation terminée, les équipiers prennent leur position de départ.
-1:00	Le starter annonce " Une minute ! " les teneurs, les équipiers et les bateaux doivent être "prêts" sur l'eau, les coureurs placés derrière la ligne de départ.
0 :30	Le starter averti les équipages en disant " Trente secondes, tenez-vous prêts ! À partir de ce moment, le starter peut lancer la course à tout moment, en fonction des vagues et de tout autre facteur.
Départ	Pour donner le signal de départ, le starter doit dire " Attention ! " en levant son drapeau rouge au-dessus de sa tête. Après une pause marquée, le starter donne le signal de départ en abaissant son drapeau rouge d'un mouvement rapide vers le bas. Un signal sonore prolongé est déclenché par un arbitre assistant en même temps.

** Le signal officiel du départ correspond à l'abaissement du drapeau rouge par le starter.*

Article 48 - Faux départ

Un équipage commet un faux départ si le coureur franchit la ligne de départ avant le signal de départ ou si un membre de l'équipage commence à monter à bord de son bateau avant le signal de départ.

Seul le juge au départ peut décider si un équipage a fait un faux-départ.

Conséquences d'un faux départ

a. En cas de faux départ, le juge au départ lève immédiatement son drapeau rouge et le starter arrête la course en agitant son drapeau et en faisant retentir sa cloche jusqu'à ce que tous les équipages se soient arrêtés. Le juge au départ informe le starter de l'équipage qui a causé un faux départ et le starter donne un avertissement à l'équipage.

b. Un équipage qui reçoit deux avertissements dans la même course est exclu de la compétition.

Article 49 - Responsabilité et obligations des rameurs

49.1 Lors des virements, le bateau est autorisé à toucher les bouées avec la coque et/ou les avirons, cependant la quille (carlingue : ligne médiane longitudinal du bateau) doit contourner entièrement chaque bouée et passer du côté prévu par le parcours.

49.2 L'équipage qui ne contourne pas correctement une bouée sur le parcours se verra infligé une pénalité de temps de la manière suivante :

- ✓ mauvais virement de la première ou la deuxième bouée : + **30 secondes à chaque fois** ;
- ✓ mauvais virement de la troisième bouée : + **60 secondes**.

49.4 Pour les bateaux barrés, le barreur doit être à bord durant toute la durée de la course sur l'eau. Dans le cas contraire ; l'équipage sera classé comme n'ayant pas terminé le parcours (DNF : Did Not Finish).

49.5 Une fois que l'embarcation a atteint la fin du parcours sur l'eau, un membre de l'équipage doit débarquer et courir dans la zone prévue à cet effet jusqu'à la ligne d'arrivée.

49.6 Les équipages doivent être attentifs et vigilants aux conditions météorologiques et à l'état de la mer. Ils doivent veiller à ne pas se mettre en danger ainsi qu'à l'intégrité des autres personnes présentes sur le site de la compétition. Un équipage ne respectant pas ces règles élémentaires ou qui ne serait plus en mesure de contrôler son embarcation par imprudence pourrait être pénalisé par un arbitre. Cette pénalité peut aller jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Article 50 - Gênes

Un équipage est considéré gênant son adversaire si, par contact direct ou indirect (coque et avirons), il pénalise ce dernier, ou s'il l'oblige à modifier sa route pour éviter tout risque de contact. L'arbitre de parcours est seul habilité à déterminer s'il y a eu gêne ou pas. Dans ce cas, il peut appliquer **une pénalité de temps** à l'équipage fautif. La pénalité est adaptée au préjudice estimé par l'arbitre. L'arbitre peut également choisir d'exclure l'équipage fautif ou choisir d'appliquer toute autre mesure prévue par le code des régates.

Il incombe à chaque équipage de rester dans sa zone de course et veiller à ne pas causer de gêne auprès de ses adversaires.

Dans le cas de séries éliminatoires chronométrées, l'équipage pénalisé par un autre pourra refaire un parcours chronométré avec un temps de repos d'au moins trente minutes.

Article 51 - Arrivée de la course

Le CO détermine quel système est utilisé sur la compétition et en informe les participants. Cette information doit être indiquée dans l'avant programme. Elle doit être relayée lors de la réunion des délégués.

Un drapeau est installé en face de chaque parcours sur l'eau. Ces derniers sont tous à égale distance de la ligne d'arrivée. Les coureurs doivent contourner dans le sens prévu par le comité d'organisation leur drapeau avant de franchir la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, **une pénalité de 5 secondes** sanctionne l'équipage.

L'arrivée de la course d'une équipe correspond au moment où le coureur franchit la ligne d'arrivée et/ou réalise l'action requise pour marquer l'arrivée de la course.

Article 52 - Ex-aequo

À l'exception des courses chronométrées, si deux équipages terminent ex-aequo sur toute autre course qu'une finale, ils doivent se départager en recourant la course dans les 10 minutes suivant leur arrivée. Si, à l'issue de cette seconde course, les deux équipages finissent de nouveau ex-aequo, la course sera recourue après une pause de 15 minutes. Cette disposition est répétée tant que les deux équipages demeurent ex-aequo.

Si deux équipages arrivent ex-aequo lors d'une finale, ils sont classés à égalité, et le classement suivant est laissé vide (ex. si deux équipages sont premiers ex-aequo, il n'y aura pas d'équipage classé second).

Dans le cas de parcours contre la montre servant à qualifier un nombre prédéfini de concurrents à des manches suivantes, si le dernier qualifié est ex-aequo avec un ou plusieurs autres au temps, ils devront se départager en recourant une ou plusieurs courses 10 min après la fin des courses du parcours contre la montre.

Article 53 - Composition du jury

Le jury sera composé de 7 membres minimum :

- Président du Jury
- Starter & Arbitre de parcours
- Juge au départ / Juge à l'arrivée
- Juge de ligne (1 par couloir)
- Juge au virement (1 par couloir)
- Membres de la commission de contrôle (1 par couloir)

Certains membres du Jury peuvent endosser des fonctions doubles (ex. : Juge au Départ / Juge à l'Arrivée). Il doit y avoir à minima un arbitre pour juger le virement des bouées n°3. Des arbitres supplémentaires peuvent être mobilisés dans le cas de manches avec plus de deux concurrents.

Dans tous les cas, le nombre d'arbitre doit être adapté au nombre d'équipages engagés.

Dans le cas où une compétition a de nombreux engagés nécessitant plus de deux couloirs, le nombre de membres du jury peut être augmenté en conséquence.

Article 54 - Pénalités

Le jury impose les sanctions appropriées en cas d'infraction aux règles. Les sanctions prises par le jury sont les suivantes :

- ✓ réprimande (pas d'impacts) ;
- ✓ pénalité de temps (conformément aux articles 49, 50 et 51 et lorsqu'un arbitre le juge approprié) ;
- ✓ 1 avertissement (Il s'applique à une course) ;
- ✓ l'équipage recevant 2 avertissements dans une même course est disqualifié ;
- ✓ disqualification (exclusion de toutes les épreuves de la compétition concernée).

Article 55 - Commission de contrôle

En plus de ses autres tâches, la commission de contrôle lors des compétitions de BRS vérifie l'affichage correct des numéros d'immatriculation attribuée par la FFA au bateau, s'assure de la conformité de la jauge, contrôle l'identité des équipiers et veillera au respect de l'article 3 du chapitre 4 du code des régates mer concernant l'équipement des rameurs.

Article 56 - Le starter et le juge au départ

Le starter et le juge au départ doivent être installés en position surélevée en amont sur la plage sur un podium ou une plateforme pour bénéficier d'une vue dégagée sur la ligne de départ/d'arrivée et sur le champ de course. Ils doivent être clairement vus par tous les équipages.

Le juge au départ détermine si un équipage est à l'origine d'un faux départ et, le cas échéant, suit la procédure décrite à l'article 48.

Article 57 - Les arbitres

Le Président du Jury, en accord avec le CO, détermine le nombre d'arbitres nécessaire pour superviser chaque course. Lorsqu'il y a plus d'un arbitre exerçant les mêmes fonctions mais sur des zones différentes du champ de course, ces derniers doivent avoir des statuts équivalents. Pour une régates de BRS, le Starter peut faire office d'Arbitre de Parcours. Dans ce cas, il est à terre, en hauteur, de manière à voir l'intégralité du parcours sur l'eau et à terre. L'Arbitre de Parcours a une voix prépondérante sur le Juge de ligne et le Juge de virement de marque. Il ne peut pas forcément communiquer avec les équipages durant la course, mais peut prendre des décisions à partir de ses observations corroborées ou pas par les observations des

Juges de ligne et de virement de marque. Les juges de ligne doivent être positionnés en hauteur face à la ligne d'eau qu'ils observent.

L'Arbitre de Parcours doit s'assurer du déroulement normal de la course et de la sécurité des participants. Il doit veiller notamment à ce qu'aucun équipage ne tire avantage ou ne souffre d'aucun désavantage tout au long de la course. L'arbitre de Parcours ne doit pas donner de consigne de trajectoire aux rameurs.

Lorsque cela est nécessaire, l'Arbitre de Parcours peut arrêter la course, attribuer des pénalités et faire recourir la course. Si une course doit être recourue, et que cela est impossible, par suite d'une défaillance matérielle par exemple, l'Arbitre de parcours détermine un nouvel horaire de course en accord avec le Président du Jury. Les équipages sont informés des décisions prises.

Lorsque l'Arbitre de parcours juge qu'un équipage a subi une gêne, mais que cette dernière n'interfère en rien dans sa performance, et n'a pas d'impact significatif sur la régata, il peut décider de ne pas intervenir, ou au contraire, prendre toute disposition qui lui semblerait adaptée.

Les juges de lignes doivent s'assurer que les embarcations restent dans leur couloir lors de la procédure de départ, et doivent indiquer au Juge au Départ tout manquement. Ils lèvent un drapeau rouge pour signaler toute faute au Juge au Départ (cf. Article 48).

Le juge de virement de bouée doit être positionné sur l'eau au-delà de la troisième bouée à virer. Il doit veiller à ce que tous les équipages virent correctement la troisième bouée. Après le virement de chaque équipage, il communique par signal visuel avec l'Arbitre de parcours en levant un drapeau :

- ✓ blanc, il indique à l'Arbitre de Parcours que l'équipage a correctement viré la troisième bouée ;
- ✓ rouge, il indique à l'Arbitre de parcours que l'équipage n'a pas viré correctement la troisième bouée.

Le juge de virement doit également lever son drapeau rouge s'il considère qu'un autre problème est survenu, ce qui inclut la gêne d'un équipage par un autre. Il doit, aussitôt la course terminée, informer l'Arbitre de Parcours, des faits qui l'ont poussé à lever le drapeau rouge. Le Juge d'Arrivée ne doit donner aucun résultat tant que l'Arbitre de Parcours n'a pas statué sur la remarque du Juge au virement et validé la course.

Article 58 - Juges à l'arrivée

Le juge à l'arrivée détermine l'ordre dans lequel les coureurs de chaque équipage terminent la course. Il atteste que la course s'est déroulée correctement. Il est responsable de la validation des résultats.



Règles de sélection pour participer aux World Rowing Beach Sprints Finals 2020

1 - Préambule

La Fédération Internationale des Sociétés d’Aviron (FISA) organise les 2nd World Rowing Beach Sprints (WRBS) à Oeiras au Portugal, du 25 au 27 septembre 2020.

Les compétitions de Beach Rowing Sprints auront lieu sous forme de courses « slalom » en mode duel face à un seul adversaire sur deux lignes d’eau, avec un départ et une arrivée sur la plage sur une distance totale, avec virage, de 600 mètres. Cette compétition se déroulera en solo homme et femme, en double mixte et en quatre de couple barré mixte.

Un seul bateau par épreuve peut être retenu et inscrit par la FFA auprès de la FISA pour représenter la France.

2 - Les épreuves de sélection

Les épreuves en solo homme et en solo femme du championnat de France 2020 de Beach Rowing, qui se déroulera à Marseille le samedi 27 juin 2020, serviront d’épreuve de sélection. À l’issue de ces épreuves, plusieurs rameurs et rameuses (de 3 à 5 hommes et de 3 à 5 femmes, incluant les remplaçants) seront sélectionnés pour participer à un ou plusieurs stages de préparation pour constituer les bateaux qui participeront aux WRBS 2020 : solo H et solo F, double mixte, quatre de couple mixte barré. Les sélections seront réalisées sur la place obtenue et éventuellement sur le temps réalisé en quart de finale pour les compétiteurs n’accédant pas en demi-finale.

Un ou deux barreaux seront également sélectionnés, à l’issue de l’épreuve en quatre de couple mixte barré, pour participer à ce ou ces stages de préparation.

En fonction du niveau des compétiteurs, certains rameurs ou rameuses pourront doubler au WRBS et participer à plusieurs épreuves. Un seul barreur sera retenu à l’issue des stages de préparation.

3 - Le calendrier

- Lundi 1er juin 2020 : 8h00 ouverture des inscriptions sur le serveur fédéral.
- Mardi 16 juin 2020 : 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 26 juin 2020 : 18h00 réunion d’information obligatoire des chefs de bord.
- Samedi 27 juin 2020 : épreuves en solo H et en solo F

4 – Les inscriptions

Tous les équipages devront s'engager sur l'intranet fédéral.

5 - Sportifs sélectionnables

Les sportifs doivent être licencié(e)s junior(e)s ou sénior(e)s à la FFA et de nationalité française.

Les sportif(ve)s retenu(e)s s'engagent à être disponibles pour participer aux World Rowing Beach Sprints Final 2020 ainsi qu'aux stages d'entraînement.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les stages ainsi que pour la participation au WBRS 2020 au Portugal sont pris en charge par la FFA.

PROJET

PROJET TARIFS 2021

Tarifs des licences et des titres

Types	2020	2021
Licence annuelle FFA	35,40	36,00
Part Ligues	6,80	6,80
Montant appelé	42,20	42,80
Licence Universitaire FFA	16,60	16,90
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	19,30	19,60
Licence Indoor FFA	16,60	16,90
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	19,30	19,60
Licence Banc Fixe FFA	16,60	16,90
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	19,30	19,60
Licence Découverte 3 mois FFA	15,60	15,90
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	18,30	18,60
Licence Découverte 1 mois FFA	10,40	10,60
Part Ligues	1,80	1,80
Montant appelé	12,20	12,40
Licence Découverte 7 jours FFA	5,20	5,30
Part Ligues	0,90	0,90
Montant appelé	6,10	6,20
Licences IE	6,00	4,00
Titre Scolaire et Universitaire (Sans assurance)	0	0
Titre initiation Centre de Loisir (Sans assurance)	0	0
Titre initiation 1 jour FFA	1,00	1,00

Tarifs des affiliations

Affiliations	2020	2021
Membre affilié FFA	<à 30 ULicences 224 30 à <à 70 ULicences 265 70 ULicences et + 306	<à 30 ULicences 228 30 à <à 70 ULicences 269 70 ULicences et + 311
Membre affilié sous convention	122	124

ASSEMBLEE GENERALE FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

Le 28 mars 2020

ORDRE DU JOUR

- 1 - Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'assemblée générale
- 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2019
- 3 - Rapport du Président
- 4 - Rapport du Directeur technique national
- 5 - Rapport des Commissions
- 6 - Rapport du Trésorier Général
- 7 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 8 - Rapport des Vérificateurs aux comptes
- 9 - Approbation des comptes annuels, quitus au Comité Directeur et affectation du résultat
- 10 - Rapport du Médecin coordonnateur du suivi médical des sportifs de haut niveau
- 11 - Approbation du budget 2020
- 12 - Fixation des tarifs 2021
- 13 - Désignation des Vérificateurs aux comptes
- 14 - Modification de l'article 22 du règlement intérieur*
- 15 - Vœux des ligues
- 16 - Questions diverses

(*) Modification proposée : « Une même personne ne peut être à la fois délégué d'une ligue et d'un comité départemental »

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE 2019 - BUDGET 2019 AG -BUDGET 2019 AJUSTE - BILAN 311219 - BUDGET 2020

CHARGES	BUDGET AG	BUDGET AJ	BILAN 311219	BUDGET 2020	PRODUITS	BUDGET AG	BUDGET AJ	BILAN 311219	BUDGET 2020
 FONCTIONNEMENT	 989 222	 986 206	 948 134	 1 115 947	 FONCTIONNEMENT	 1 936 555	 1 934 195	 1 926 927	 2 028 719
Fonctionnement des instances fédérales	156 285	164 304	159 217	182 500	Licences et affiliations	1 806 955	1 786 595	1 779 125	1 841 904
Fonctionnement du siège fédéral	169 700	172 895	208 279	179 347					
Dotations amortissements	69 813	69 685	67 228	65 975					
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-171 882	-171 882	-198 333	-198 333					
Licences	205 406	205 406	208 515	209 400	Personnel (aides emplois)				
Personnel	1 184 000	1 178 000	1 229 644	1 281 000					
Personnel Affecté	-849 454	-848 459	-921 032	-920 673					
Promotion et Partenariat	536 800	512 440	471 581	679 517	Produits divers	35 600	45 600	43 470	59 100
Livre Aviron + activités annexes	90 200	105 205	61 383	68 000	Reprises provisions pour risques et charges			16 403	17 215
Promotion Communication Affecté	-399 286	-394 486	-388 620	-459 501					
Charges diverses	61 771	57 229	61 789	44 796					
Charges diverses Affectées	-64 131	-64 131	-40 781	-40 781					
Provisions pour risques et charges			29 264	24 700					
 PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	 1 684 055	 1 681 827	 1 705 134	 1 926 724	 PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	 723 950	 738 950	 741 303	 936 900
Structuration Territoriale et développement					Subventions M.S	295 000	295 000	295 000	295 000
- Stages et compétitions	42 549	42 549	43 261	43 559	Structuration Territoriale et développement				
- Structuration territoriale	637 553	625 730	581 437	590 680	- Stages et compétitions				
- Actions de développement	207 240	213 385	205 231	193 160	- Structuration territoriale	183 333	183 333	183 333	183 333
- Organisations	429 023	429 023	490 281	696 202	- Actions de développement	40 000	40 000	40 000	40 000
- Matériel et Equipements	32 876	41 326	39 010	47 302	- Organisations				
Acces des Publics Particuliers					- Matériel et Equipements				
- Actions personnes handicapées	19 792	18 292	23 701	21 091	Acces des Publics Particuliers				
- Actions spécifiques femmes	19 773	19 773	18 371	16 242	- Actions personnes handicapées	5 000	5 000	5 000	5 000
- Actions aux publics éloignés des S.Sportives	2 500	2 500		2 500	- Actions spécifiques femmes	15 000	15 000	15 000	15 000
- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	116 459	116 459	114 442	114 596	- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	51 667	51 667	51 667	51 667
Soutien Activité Mouvement Sportif National					Soutien Activité Mouvement Sportif National				
- Encadrement fédéral - PSE	105 000	105 000	119 700	125 000	- Encadrement fédéral - PSE				
- Actions développement durable	3 762	3 762	2 208	2 500	- Actions développement durable				
- Actions sport en entreprise	4 767	4 767	3 880	11 071	- Actions sport en entreprise				
Actions de Relations Internationales					Actions de Relations Internationales				
- Protocoles					- Protocoles				
- Représentation internationale	20 261	16 761	21 024	20 321	- Représentation internationale				
- Formation Arbitres Internationaux	2 500	2 500	2 588	2 500	- Formation Arbitres Internationaux				
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	40 000	40 000	40 000	Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	40 000	40 000	40 000
					CNOSF Représentation Internationale	10 000	15 000	13 000	8 000
					ANS (Cnds) Emploi sport Qualifiés	12 000	12 000	12 000	12 000
					ANS (Cnds) Soutien Vidéo Championnats	15 000	15 000	36 000	32 000
					ANS Fonctionnement PFS		20 000	20 000	20 000
					Produits divers				
					- Droits d'engagements	135 000	135 000	153 981	198 000
					- VNF	30 000	30 000	30 000	30 000
					- Subvention CR IDF/Mécénat Incept/WRICH	21 000	21 000	21 000	143 000
					- Produits autres	165 950	155 950	120 322	158 900
 SPORT HAUT NIVEAU	 3 585 981	 3 564 538	 3 656 143	 3 534 419	 SPORT HAUT NIVEAU	 3 092 942	 3 102 942	 3 186 737	 3 068 952
Préparation collectif 2020					Subventions M.S	2 482 000	2 492 000	2 601 541	2 562 000
- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1 546 863	1 555 479	1 598 569	1 523 448	Préparation collectif 2020				
- Stages et compétitions Handi-Aviron	146 837	146 173	194 152	246 857	- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1 390 000	1 390 000	1 370 000	1 390 000
- Mission d'aide à la Performance	127 275	126 280	126 613	126 585	- Stages et compétitions Handi-Aviron	132 000	132 000	132 000	132 000
Préparation collectif 2024					- Mission d'aide à la Performance	60 000	70 000	105 000	
- Stages et compétitions Juniors	425 311	418 155	507 287	449 630	Préparation collectif 2024				
- Programme Performances Jeunes	51 706	47 118	42 214	45 408	- Stages et compétitions Juniors	390 000	390 000	389 541	2 297 000
- Rayonnement	26 248	26 248	18 771	21 292	- Programme Performances Jeunes				
Parcours de l'excellence sportive	456 096	439 876	403 059	417 999	- Rayonnement	20 000	20 000	20 000	20 000
Formation et Aides Personnalisées	87 847	87 847	34 516	46 653	Parcours de l'excellence sportive	270 000	270 000	290 000	
Matériel Collectifs 2016-2020	627 798	627 362	640 962	656 547	Formation et Aides Personnalisées	20 000	20 000	20 000	
					Matériel Collectifs 2020-2024	200 000	200 000	200 000	200 000
					ANS Cpl Femmes + Handi			32 000	
					ANS - Valorisation Encdt Technique			63 000	
					Soutien aux entraîneurs				65 000
					Aide Agence Nationale de Recherche et Technologie	14 000	14 000	14 000	14 000
					Fonds dédiés Handi Avenant	90 000	90 000	90 000	
					CNDS Matériel Collectifs	130 000	130 000	128 103	130 000
					ANS - Subventions équipements			698	
					Produits divers				
					- Subventions Rhone-Alpes	11 000	11 000	12 300	14 300
					- Cessions d'immobilisations	130 000	130 000	149 747	140 000
					- Matériel exceptionnel	28 242	28 242	23 935	28 952
					- Participations des sportifs et filières	129 700	129 700	101 559	102 200
					- Produits autres	78 000	78 000	64 854	77 500
 PREVENTION PAR LE SPORT	 361 640	 361 133	 366 342	 328 495	 PREVENTION PAR LE SPORT	 205 000	 205 000	 205 459	 194 500
Suivi de la Santé des Sportifs					Subventions M.S	205 000	205 000	205 459	194 500
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	45 316	45 316	46 298	40 407	Suivi de la Santé des Sportifs				
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	228 157	228 157	245 009	206 864	- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	25 500	25 500	25 500	19 750
Structuration des Activités Médicales					- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	120 000	120 000	120 000	120 000
- Actions renforcement secteur Médical	3 000	1 993	2 263	2 000	Structuration des Activités Médicales				
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	32 800	32 800	30 803	33 000	- Actions renforcement secteur Médical	24 500	24 500	24 959	19 750
- Action Sport Santé	52 367	52 867	41 969	46 224	- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	35 000	35 000	35 000	35 000
					- Action Sport Santé				
					- Produits autres				
 PROMOTION DES METIERS DU SPORT	 271 649	 264 212	 218 468	 228 553	 PROMOTION DES METIERS DU SPORT	 171 100	 163 829	 148 512	 121 900
Ingenierie Formation Emploi	21 210	21 210	21 868	32 485	Subventions M.S	50 000	50 000	50 000	50 000
Formations Professionnelles	111 488	109 328	79 915	81 217	Ingenierie Formation Emploi	30 000	30 000	30 000	30 000
Formations Complémentaires	109 693	105 193	95 111	81 604	Formations Professionnelles				
Formations Federales Nationales	29 258	28 481	21 574	33 247	Formations Complémentaires	20 000	20 000	20 000	20 000
					Formations Fédérales Nationales				
					Produits divers				
					- Formations Centre FFA	121 100	113 829	98 512	71 900
					 PARTENARIATS MAIF	 250 000	 250 000	 260 000	 275 000
					M.A.I.F. Partenariat conventionnel	250 000	250 000	260 000	275 000
					 PARTENARIAT ET MECENAT CNR	 360 000	 360 000	 360 000	 360 000
					C.N.R - Partenariat conventionnel	260 000	260 000	260 000	260 000
					C.N.R - Mécénat Vallée du Rhône	100 000	100 000	100 000	100 000
					 MECENAT FDJ	 50 000			
					Fondation Française des Jeux	50 000			
					 PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS	 103 000	 103 000	 53 965	 98 167
					LACOSTE	53 000	53 000	53 965	54 000
					MIZUNO				44 167
					 RECHERCHE NOUVEAU PARTENAIRE	 50 000	 50 000		 50 000
					 PERTE			 11 318	
 TOTAL GENERAL	 6 892 548	 6 857 916	 6 894 221	 7 134 138	 TOTAL GENERAL	 6 892 548	 6 857 916	 6 894 221	 7 134 138
					 Cumul subventions du MS -ANS HN	 3 032 000	 3 042 000	 3 152 000	 3 101 500

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE 2019 - BUDGET 2019 AG -BUDGET 2019 AJUSTE - ANALYSE DES PRODUITS

PRODUITS	BUDGET AG	BUDGET AJ	BILAN 311219	EXPLICATIONS
FONCTIONNEMENT	1 936 555	1 934 195	1 926 927	
Licences et affiliations	1 806 955	1 786 595	1 779 125	Le budget AG prévoyait notamment une augmentation de 1% du nombre de licence A, 700 licences I de plus, 500 licences D de plus, le tout par rapport au réalisé au 31/08/2018. Nous terminons l'année avec une diminution de 0,93% des licences A, une diminution des licences U de 17,90%, une augmentation des licences BF de 9,33%, une augmentation des licences D de 2,65%. L'incidence nette est donc de 24 876€ diminution faite de l'ajustement de la ristourne aux ligues.
Personnel (aides emplois)				
Livre Aviron + activités annexes	94 000	102 000	87 929	Diminution des ventes du livre Aviron et des livres de formation
Produits divers	35 600	45 600	43 470	Quelques produits sur exercice antérieur et des remboursements sur sinistre
Reprises provisions pour risques et charges			16 403	Reprise de la provision Contribution transport Ile de France 2016.
PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	723 950	738 950	741 303	
Subventions M.S	295 000	295 000	295 000	
Structuration Territoriale et développement				
- Stages et compétitions				
- Structuration territoriale	183 333	183 333	183 333	
- Actions de développement	40 000	40 000	40 000	
- Organisations				
- Matériel et Equipements				
Acces des Publics Particuliers				
- Actions personnes handicapées	5 000	5 000	5 000	
- Actions spécifiques femmes	15 000	15 000	15 000	
- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	51 667	51 667	51 667	
Soutien Activité Mouvement Sportif National				
- Encadrement fédéral - PSE				
- Actions développement durable				
- Actions sport en entreprise				
Actions de Relations Internationales				
- Protocoles				
- Représentation internationale				
- Formation Arbitres Internationaux				
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	40 000	40 000	
CNOSF Représentation Internationale	10 000	15 000	13 000	
ANS (Cnds) Emploi sport Qualifiés	12 000	12 000	12 000	
ANS (Cnds) Soutien Vidéo Championnats	15 000	15 000	36 000	Nous avons été soutenu par le Cnds (ANS) sur 2 manifestations
ANS Fonctionnement PFS		20 000	20 000	Aide administratif pour la gestion du PFS
Produits divers				
- Droits d'engagements	135 000	135 000	153 981	Droits d'engagements importants sur le Championnat Master et sur l'indoor
- VNF	30 000	30 000	30 000	
- Subvention CR IDF/Mécénat Incept	21 000	21 000	21 000	
- Produits autres	165 950	155 950	120 322	Moins de moteurs vendus, et de rowingboard
SPORT HAUT NIVEAU	3 092 942	3 102 942	3 186 737	
Subventions M.S	2 482 000	2 492 000	2 601 541	
Préparation collectif 2020				
- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1 390 000	1 390 000	1 370 000	
- Stages et compétitions Handi-Aviron	132 000	132 000	132 000	
- Mission d'aide à la Performance	60 000	70 000	105 000	Augmentation de 65 000€ pour 40 000€ prévus au budget
Préparation collectif 2024				
- Stages et compétitions Juniors	390 000	390 000	389 541	
- Programme Performances Jeunes				
- Rayonnement	20 000	20 000	20 000	
Parcours de l'excellence sportive	270 000	270 000	290 000	
Formation et Aides Personnalisées	20 000	20 000		
Matériel Collectifs 2020-2024	200 000	200 000	200 000	
ANS Cpld Femmes + Handi			32 000	Aide complémentaire pour les stages
ANS - Valorisation Encdt Technique			63 000	Aide complémentaire soutien à l'encadrement technique JO JP
Aide Agence Nationale de Recherche et Technologie	14 000	14 000	14 000	
Fonds dédiés Handi Avenant	90 000	90 000	90 000	
CNDS Matériel Collectifs	130 000	130 000	128 103	
ANS - Subventions équipements			698	Nous avons obtenu une subvention d'équipement de 100 000€ qui sera utilisé en 2020.
Produits divers				
- Subventions Rhone-Alpes	11 000	11 000	12 300	
- Cessions d'immobilisations	130 000	130 000	149 747	
- Matériel exceptionnel	28 242	28 242	23 935	
- Participations des sportifs et filières	129 700	129 700	101 559	Moins de pension dans les pôles donc moins de participation des sportifs
- Produits autres	78 000	78 000	64 854	Moins de remboursement sinistre et de produits exceptionnels
PREVENTION PAR LE SPORT	205 000	205 000	205 459	
Subventions M.S	205 000	205 000	205 459	
Suivi de la Santé des Sportifs				
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	25 500	25 500	25 500	
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	120 000	120 000	120 000	
Structuration des Activités Médicales				
- Actions renforcement secteur Médical				
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	24 500	24 500	24 959	
- Action Sport Santé	35 000	35 000	35 000	
- Produits autres				
PROMOTION DES METIERS DU SPORT	171 100	163 829	148 512	
Subventions M.S	50 000	50 000	50 000	
Ingenierie Formation Emploi	30 000	30 000	30 000	
Formations Professionnelles				
Formations Complémentaires	20 000	20 000	20 000	
Formations Fédérales Nationales				
Produits divers				
- Formations Centre FFA	121 100	113 829	98 512	
PARTENARIATS MAIF	250 000	250 000	260 000	
M.A.I.F. Partenariat conventionnel	250 000	250 000	260 000	Aide complémentaire de 10 000€ pour frais engagés par la fédération suite au changement de la charte graphique de la Maif
PARTENARIAT ET MECENAT CNR	360 000	360 000	360 000	
C.N.R - Partenariat conventionnel	260 000	260 000	260 000	
C.N.R - Mécénat Vallée du Rhône	100 000	100 000	100 000	
MECENAT FDJ	50 000			
Fondation Française des Jeux	50 000			
PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS	103 000	103 000	53 965	
LACOSTE	53 000	53 000	53 965	
RECHERCHE NOUVEAU PARTENAIRE	50 000	50 000		
PERTE			11 318	
TOTAL GENERAL	6 892 548	6 857 916	6 894 221	
Cumul subventions du MS - ANS HN	3 032 000	3 042 000	3 152 000	

Subvention 2019 CO initiale	2 992 000
Subventions complémentaires	65 000
	32 000
	63 000
Montant total	3 152 000

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE 2019 - BUDGET 2019 AG -BUDGET 2019 AJUSTE - ANALYSE DES CHARGES

CHARGES	BUDGET AG	BUDGET AJ	BILAN 311219	EXPLICATIONS
FONCTIONNEMENT	989 222	986 206	948 134	
Fonctionnement des instances fédérales	156 285	164 304	159 217	
Fonctionnement du siège fédéral	169 700	172 895	208 279	Principalement régularisation du prorata de TVA qui passe de 32 à 23% soit 22 942€ Affranchissements et maintenance matériel de bureau en augmentation
Dotations amortissements	69 813	69 685	67 228	
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-171 882	-171 882	-198 333	
Licences	205 406	205 406	208 515	Provision pour congés payés de 24 568€ pour 5 000€ budgétés Primes aux cadres techniques de 23 000€ chargées compensées par une subvention de l'ANS à 100%
Personnel	1 184 000	1 178 000	1 229 644	
Personnel Affecté	-849 454	-848 459	-921 032	
Promotion et Partenariat	536 800	512 440	471 581	Principalement projets communication non réalisés pour 55 000€ (Site Web et base de données)
Livre Aviron + activités annexes	90 200	105 205	61 383	Variations de stocks importantes -26 000€
Promotion Communication Affecté	-399 286	-394 486	-388 620	
Charges diverses	61 771	57 229	61 789	
Charges diverses Affectées	-64 131	-64 131	-40 781	
Provisions pour risques et charges			29 264	Provision Fédération Grecque 6 940€ Provision contribution transport Ile de France 22 324€
PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	1 684 055	1 681 827	1 705 134	
Structuration Territoriale et développement				
- Stages et compétitions	42 549	42 549	43 261	
- Structuration territoriale	637 553	625 730	581 437	Rowingboard -19 000€ Moins de moteurs achetés que prévus -31 000€ Moins de ristourne aux Ligues -3 000€
- Actions de développement	207 240	213 385	205 231	Principalement coût des retransmissions en forte augmentation par rapport à un budget qui a certainement été sous estimé +35 000€ le reste affectations générales plus importantes
- Organisations	429 023	429 023	490 281	Notre système vieillissant de gestion des courses a été remplacé par un nouveau système plus performant géré par la société Time Team
- Matériel et Equipements	32 876	41 326	39 010	Affectations générales plus importantes
Acces des Publics Particuliers				
- Actions personnes handicapées	19 792	18 292	23 701	
- Actions spécifiques femmes	19 773	19 773	18 371	
- Actions aux publics éloignés des S.Sportives	2 500	2 500		
- Actions Mer, Banc fixe et indoor	116 459	116 459	114 442	
Soutien Activité Mouvement Sportif National				
- Encadrement fédéral - PSE	105 000	105 000	119 700	Plus d'aides à l'emploi des TSR
- Actions développement durable	3 762	3 762	2 208	
- Actions sport en entreprise	4 767	4 767	3 880	
Actions de Relations Internationales				
- Protocoles				
- Représentation internationale	20 261	16 761	21 024	
- Formation Arbitres Internationaux	2 500	2 500	2 588	
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	40 000	40 000	
SPORT HAUT NIVEAU	3 585 981	3 564 538	3 656 143	
Préparation collectif 2020				
- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1 546 863	1 555 479	1 598 569	Incidence du championnat du Monde de Sarasota (U23)
- Stages et compétitions Handi-Aviron	146 837	146 173	194 152	Incidence des affectations générales pour +21 000€ et du Championnat du Monde à Lintz
- Mission d'aide à la Performance	127 275	126 280	126 613	
Préparation collectif 2024				
- Stages et compétitions Juniors	425 311	418 155	507 287	Incidence des affectations générales pour +27 000€ utilisation de la base de Vaires +11 622€ Vêtements sportifs 14 026€ du Championnat du monde de Tokyo
- Programme Performances Jeunes	51 706	47 118	42 214	
- Rayonnement	26 248	26 248	18 771	
Parcours de l'excellence sportive	456 096	439 876	403 059	Diminution des pensions dans les Pôles
Formation et Aides Personnalisées	87 847	87 847	34 516	Principalement moins de primes à la performance
Matériel Collectifs 2016-2020	627 798	627 362	640 962	Incidence des amortissements +9 984€ et de l'entretien des véhicules
Fonds dédiés Handi Avenant	90 000	90 000	90 000	
PREVENTION PAR LE SPORT	361 640	361 133	366 342	
Suivi de la Santé des Sportifs				
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	45 316	45 316	46 298	
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	228 157	228 157	245 009	
Structuration des Activités Médicales				
- Actions renforcement secteur Médical	3 000	1 993	2 263	
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	32 800	32 800	30 803	
- Action Sport Santé	52 367	52 867	41 969	
PROMOTION DES METIERS DU SPORT	271 649	264 212	218 468	
Ingenierie Formation Emploi	21 210	21 210	21 868	
Formations Professionnelles	111 488	109 328	79 915	Le coût des formations a été moins élevé que prévu, moins d'affectations générales
Formations Complémentaires	109 693	105 193	95 111	
Formations Federales Nationales	29 258	28 481	21 574	
TOTAL GENERAL	6 892 548	6 857 916	6 894 221	

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE 2019 - BUDGET 2019 AG -BUDGET 2019 AJUSTE - BILAN 311219

CHARGES	BUDGET AG	BUDGET AJ	BILAN 311219	PRODUITS	BUDGET AG	BUDGET AJ	BILAN 311219
FONCTIONNEMENT	989 222	986 206	948 134	FONCTIONNEMENT	1 936 555	1 934 195	1 926 927
Fonctionnement des instances fédérales	156 285	164 304	159 217	Licences et affiliations	1 806 955	1 786 595	1 779 125
Fonctionnement du siège fédéral	169 700	172 895	208 279				
Dotations amortissements	69 813	69 685	67 228				
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-171 882	-171 882	-198 333				
Licences	205 406	205 406	208 515				
Personnel	1 184 000	1 178 000	1 229 644	Personnel (aides emplois)			
Personnel Affecté	-849 454	-848 459	-921 032				
Promotion et Partenariat	536 800	512 440	471 581	Libre Aviron + activités annexes	94 000	102 000	87 929
Libre Aviron + activités annexes	90 200	105 205	61 383	Produits divers	35 600	45 600	43 470
Promotion Communication Affecté	-399 286	-394 486	-388 620	Reprises provisions pour risques et charges			16 403
Charges diverses	61 771	57 229	61 789				
Charges diverses Affectées	-64 131	-64 131	-40 781				
Provisions pour risques et charges			29 264				
PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	1 684 055	1 681 827	1 705 134	PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	723 950	738 950	741 303
				Subventions M.S	295 000	295 000	295 000
Structuration Territoriale et développement				Structuration Territoriale et développement			
- Stages et compétitions	42 549	42 549	43 261	- Stages et compétitions			
- Structuration territoriale	637 553	625 730	581 437	- Structuration territoriale	183 333	183 333	183 333
- Actions de développement	207 240	213 385	205 231	- Actions de développement	40 000	40 000	40 000
- Organisations	429 023	429 023	490 281	- Organisations			
- Matériel et Equipements	32 876	41 326	39 010	- Matériel et Equipements			
Acces des Publics Particuliers				Acces des Publics Particuliers			
- Actions personnes handicapées	19 792	18 292	23 701	- Actions personnes handicapées	5 000	5 000	5 000
- Actions spécifiques femmes	19 773	19 773	18 371	- Actions spécifiques femmes	15 000	15 000	15 000
- Actions aux publics éloignés des S.Sportives	2 500	2 500		- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	51 667	51 667	51 667
- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	116 459	116 459	114 442	Soutien Activité Mouvement Sportif National			
Soutien Activité Mouvement Sportif National				- Encadrement fédéral - PSE			
- Encadrement fédéral - PSE	105 000	105 000	119 700	- Actions développement durable			
- Actions développement durable	3 762	3 762	2 208	- Actions sport en entreprise			
- Actions sport en entreprise	4 767	4 767	3 880	Actions de Relations Internationales			
Actions de Relations Internationales				- Protocoles			
- Protocoles				- Représentation internationale			
- Représentation internationale	20 261	16 761	21 024	- Formation Arbitres Internationaux			
- Formation Arbitres Internationaux	2 500	2 500	2 588	Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	40 000	40 000
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	40 000	40 000	CNOSF Représentation Internationale	10 000	15 000	13 000
				ANS (Cnds) Emploi sport Qualifiés	12 000	12 000	12 000
				ANS (Cnds) Soutien Vidéo Championnats	15 000	15 000	36 000
				ANS Fonctionnement PFS		20 000	20 000
				Produits divers			
				- Droits d'engagements	135 000	135 000	153 981
				- VNF	30 000	30 000	30 000
				- Subvention CR IDF/Mécénat Incept	21 000	21 000	21 000
				- Produits autres	165 950	155 950	120 322
SPORT HAUT NIVEAU	3 585 981	3 564 538	3 656 143	SPORT HAUT NIVEAU	3 092 942	3 102 942	3 186 737
				Subventions M.S	2 482 000	2 492 000	2 601 541
Préparation collectif 2020				Préparation collectif 2020			
- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1 546 863	1 555 479	1 598 569	- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1 390 000	1 390 000	1 370 000
- Stages et compétitions Handi-Aviron	146 837	146 173	194 152	- Stages et compétitions Handi-Aviron	132 000	132 000	132 000
- Mission d'aide à la Performance	127 275	126 280	126 613	- Mission d'aide à la Performance	60 000	70 000	105 000
Préparation collectif 2024				Préparation collectif 2024			
- Stages et compétitions Juniors	425 311	418 155	507 287	- Stages et compétitions Juniors	390 000	390 000	389 541
- Programme Performances Jeunes	51 706	47 118	42 214	- Programme Performances Jeunes			
- Rayonnement	26 248	26 248	18 771	- Rayonnement	20 000	20 000	20 000
Parcours de l'excellence sportive	456 096	439 876	403 059	Parcours de l'excellence sportive	270 000	270 000	290 000
Formation et Aides Personnalisées	87 847	87 847	34 516	Formation et Aides Personnalisées	20 000	20 000	
Matériel Collectifs 2016-2020	627 798	627 362	640 962	Matériel Collectifs 2020-2024	200 000	200 000	200 000
				ANS Cpl Femmes + Handi			32 000
				ANS - Valorisation Encdt Technique			63 000
				Aide Agence Nationale de Recherche et Technologie	14 000	14 000	14 000
Fonds dédiés Handi Avenant	90 000	90 000	90 000	Fonds dédiés Handi Avenant	90 000	90 000	90 000
				CNDS Matériel Collectifs	130 000	130 000	128 103
				ANS - Subventions équipements			698
				Produits divers			
				- Subventions Rhone-Alpes	11 000	11 000	12 300
				- Cessions d'immobilisations	130 000	130 000	149 747
				- Matériel exceptionnel	28 242	28 242	23 935
				- Participations des sportifs et filières	129 700	129 700	101 559
				- Produits autres	78 000	78 000	64 854
PREVENTION PAR LE SPORT	361 640	361 133	366 342	PREVENTION PAR LE SPORT	205 000	205 000	205 459
				Subventions M.S	205 000	205 000	205 459
Suivi de la Santé des Sportifs				Suivi de la Santé des Sportifs			
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	45 316	45 316	46 298	- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	25 500	25 500	25 500
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	228 157	228 157	245 009	- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	120 000	120 000	120 000
Structuration des Activités Médicales				Structuration des Activités Médicales			
- Actions renforcement secteur Médical	3 000	1 993	2 263	- Actions renforcement secteur Médical			
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	32 800	32 800	30 803	- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	24 500	24 500	24 959
- Action Sport Santé	52 367	52 867	41 969	- Action Sport Santé	35 000	35 000	35 000
				- Produits autres			
PROMOTION DES METIERS DU SPORT	271 649	264 212	218 468	PROMOTION DES METIERS DU SPORT	171 100	163 829	148 512
				Subventions M.S	50 000	50 000	50 000
Ingenierie Formation Emploi	21 210	21 210	21 868	Ingenierie Formation Emploi	30 000	30 000	30 000
Formations Professionnelles	111 488	109 328	79 915	Formations Professionnelles			
Formations Complémentaires	109 693	105 193	95 111	Formations Complémentaires	20 000	20 000	20 000
Formations Fédérales Nationales	29 258	28 481	21 574	Formations Fédérales Nationales			
				Produits divers			
				- Formations Centre FFA	121 100	113 829	98 512
				PARTENARIATS MAIF	250 000	250 000	260 000
				M.A.I.F. Partenariat conventionnel	250 000	250 000	260 000
				PARTENARIAT ET MECENAT CNR	360 000	360 000	360 000
				C.N.R - Partenariat conventionnel	260 000	260 000	260 000
				C.N.R - Mécénat Vallée du Rhône	100 000	100 000	100 000
				MECENAT FDJ	50 000		
				Fondation Française des Jeux	50 000		
				PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS	103 000	103 000	53 965
				LACOSTE	53 000	53 000	53 965
				RECHERCHE NOUVEAU PARTENAIRE	50 000	50 000	
				PERTE			11 318
TOTAL GENERAL	6 892 548	6 857 916	6 894 221	TOTAL GENERAL	6 892 548	6 857 916	6 894 221
				Cumul subventions du MS -ANS HN	3 032 000	3 042 000	3 152 000

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
Nogent-sur-Marne, le 1er février 2020

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 23 novembre 2019
- 2- Finances
 - Arrêté des comptes 2019
 - Projet de budget 2020
- 3- Projet de modification de l'article 22 du règlement intérieur (*)
- 4- Assemblée Générale 2020
 - Ordre du jour
 - Attribution de la Grande Médaille d'Or
 - Tarifs 2021
- 5- Election de deux nouveaux membres de la commission des arbitres
- 6- Championnat de France de Beach Rowing : règles de sélection pour le championnat du monde et complément de réglementation
- 7- Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2020
- 8- Attribution des labels 2020 Ecole Française d'Aviron
- 9- Modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne PSF 2020
- 10- Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2021
- 11- Point sur le haut niveau
- 12- Commissions : informations et propositions
- 13- Autres dossiers en cours
- 14- Affiliations
- 15- Questions diverses

(*) Modification proposée : « Une même personne ne peut être à la fois déléguée d'une ligue et d'un comité départemental »

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur

Total : 22 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
	Christian BREGEON	Rep. Ligue Nouvelle-Aquitaine
	Nicolas JOLLY	Rep. Ligue Centre-Val-de-Loire

Excusés :	Eric NOTIN	Vice-Président
	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue PACA
	Michel LAGAUZERE	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine (représenté par Christian BREGEON)
	Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie (représenté par Josy BREGAL)
	Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre (représenté par Nicolas Jolly)
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche- Comté

JJ. Mulot préside la séance et ouvre les débats à neuf heures.

Il salue la présence de Bernard Bazillon, de la Société KPMG.

JJ. Mulot et le comité directeur adressent leurs félicitations à Jean-Christophe Rolland, Michel Andrieux et Eberhard Mund, récompensés lors de la cérémonie des "Gloires du Sport".

La Fédération Française d'Aviron et la Fédération Française du Sport Adapté signeront une convention le samedi 8 février à l'occasion du championnat du monde d'aviron indoor.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 23 novembre 2019

JJ. Mulot soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 23 novembre 2019.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 23 NOVEMBRE 2019 EST APPROUVE A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents).

2. Finances

• Arrêté des comptes 2019 (annexe 1)

D. Marchandeaude commente le document 3 colonnes "comptabilité analytique 2019, budget 2019 AG, budget ajusté 2019 et bilan au 31/12/2019 (annexe 1) présentant un déficit de 11 318 euros soit 0,16% du budget.

Puis, D. Marchandeaude reprend les commentaires portés dans les documents joints : charges (annexe 2) et produits (annexe 3).

Discussion :

C. Vandenberghe souhaite obtenir des informations sur le dépassement de budget quant au championnat du monde U23 à Sarasota.

D. Marchandeaude et P. Ranvier précisent que l'augmentation de l'effectif du groupe et l'augmentation des billets d'avion ont engendré ce dépassement.

C. Vandenberghe regrette la diminution des ventes du livre Aviron d'autant que l'édition 2019 reprenait toutes les pratiques de notre discipline.

J. Decriem est satisfait que les régions aient été mises en valeur.

S. Perot fait part de son mécontentement concernant la représentation de la Bretagne dans cet ouvrage 2019 et demande comment ont été sollicitées les ligues pour figurer dans le livre ?

O. Livenais indique que chaque cadre technique ou TSR a été sollicité et qu'une sélection a été faite sur la qualité des photos fournies.

P. Ranvier précise que les présidents de ligue seront désormais informés des demandes effectuées auprès de leurs cadres concernant le livre Aviron.

JJ. Mulot et D. Marchandeaude remercient la société KPMG, la DTN, I. Dubuc et A. Guedj pour le travail effectué.

JJ. Mulot donne la parole à Bernard Bazillon, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

Bernard Bazillon remercie D. Marchandeaude et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Les comptes sont en phase avec le référentiel comptable.

Une vérification des procédures a été effectuée : mécanismes de reprises des financements, notes de frais, etc.

Il souligne la clarté des comptes présentés et n'a aucune remarque à formuler.

La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 28 mars 2020.

Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

JJ. Mulot remercie D. Marchandeaude et le félicite ainsi que les services comptables pour avoir édité les comptes dans des délais très courts.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT L'ARRETE DES COMPTES 2019 (22 votants/22 présents).

Ils seront ainsi soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

D. Marchandeaude demande au comité directeur de proposer à l'assemblée générale l'affectation du résultat au compte de réserves.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE D'AFFECTER LE RESULTAT 2019 AU COMPTE DE RESERVES.

Puis, D. Marchandeaude rappelle que les élus fédéraux qui ont conclu une convention avec la fédération doivent en avvertir cette dernière. Notre commissaire aux comptes doit établir un rapport spécifique les décrivant.

Une convention est à signaler : convention avec l'Agence Nationale du Sport dont Jean-Jacques Mulot est membre du Conseil d'Administration.

• Projet de budget 2020 (annexe 4)

D. Marchandeaude commente le tableau 4 colonnes comptabilité analytique 2019, budget 2019 AG, budget ajusté 2019, bilan au 31/12/2019 et budget 2020.

Le projet de budget 2020 prévoit une augmentation sensible du fait de l'organisation du WRICH 2020.

Le trésorier fait part de quelques remarques :

Le montant global de la subvention du Ministère est connu à ce jour soit 3 001 500 € hors aides personnalisées à laquelle nous avons ajouté 100 000 € espérés par avenant 2020 sur différentes missions soit un total de 3 101 500€ ce qui correspond à une légère diminution de 1,60% par rapport à 2019 mais rappelle que nous avons obtenu 160 000 € de subventions complémentaires au cours de l'exercice 2019.

Les affectations indiquées dans le budget 2020, par simplification, sont identiques à 2019 sauf pour les lignes Personnel affecté et Promotion Communication affectée.

• **Fonctionnement :**

Dans les produits

- le poste "Licences et affiliations" tient compte de 1% d'augmentation des licences A, 750 licences U, 340 licences BF, 700 licences I de plus, 600 licences D de plus, le tout par rapport au 31 aout 2019.
- L'augmentation en "Activités annexes" provient de l'augmentation des ventes des livres de formation (stocks importants au 31/12/2019). Cette ligne comprend la faible vente du livre aviron.
- en "Produits divers" nous trouvons quelques produits de fonctionnement et des produits sur exercice antérieur.
- reprise de la provision 2017 pour contribution transport Ile de France pour 17 215 €.

Dans les charges

- le poste "Fonctionnement des instances fédérales" augmente exclusivement du fait d'une deuxième Assemblée générale dans l'année,
- le poste "Fonctionnement du siège fédéral" comprend un Crédit Impôt Recherche de 13 000 € (montant identique à 2019), il est en légère augmentation,
- l'augmentation du "Poste Personnel" comprend principalement les augmentations annuelles du personnel fédéral, ainsi que l'impact annuel du salaire de deux salariées qui étaient en congés maternité en 2019.
- l'augmentation du poste "Promotion et partenariat" provient de l'impact du WRICH soit environ 95 000 €, de l'impact de la stratégie de communication pour les Jeux Olympiques soit environ 35 000 €, de l'impact du nouveau fournisseur de vêtements sportifs MIZUNO soit 44 167 € compensés pour le même montant en produits et le solde étant l'impact des dépenses pour les VIP aux Jeux Olympiques de Tokyo.
- la diminution du poste "Livre aviron et activités annexes" provient exclusivement qu'il n'y a aucun achat de livres de formations compte tenu du stock important existant.
- dotation de la provision 2020 de la contribution transport Ile de France soit la somme de 24 700 €.

• **Promotion du sport grand nombre :**

Dans les produits :

- le montant de la subvention du ministère est de 295 000 € soit le même montant que 2019.
- les fond dédiés "Programme Recherche bateaux innovants de 2017" pour 40 000 € seront dépensés en 2020

- les droits d'engagements incluent ceux du Championnat de France et du Monde Indoor pour 70 000 €,
- la ligne "Subvention CRIDF/Mécénat Incept/Wrich" comprend une subvention accordée de la Région Ile de France de 75 000 €, de la Mairie de Paris de 15 000 €, de Concept II pour 30 000 € pour le Championnat du Monde Indoor ainsi que différentes recettes également pour le Championnat du Monde Indoor pour 23 000 €.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de produits.

Dans les charges :

- toutes les actions habituelles de développement sont maintenues (moteurs, coques, gilets, gratuité pour les nouveaux clubs de l'affiliation pendant 3 ans ...)
- la ligne "Structuration territoriale" comprend principalement la ristourne aux ligues, les achats de moteurs et le mécénat CNR affecté aux clubs du Rhône Alpes,
- la ligne "Actions de développement" comprend principalement la Coupe des régions pour 77 000 € ainsi que les vignettes VNF pour 28 000 €.
- la forte augmentation de la ligne organisations provient de l'impact du WRICH pour 128 000 € de frais d'organisation auxquels s'ajoutent les 95 000 € de frais de communication sur le WRICH soit un total de 223 000 €.
- l'augmentation de la ligne Matériel et équipement provient de l'amortissement du matériel acheté en 2019 ainsi que de la prestation de la société Time-Team (prestataire de chronométrage).
- la ligne "Encadrement fédéral" correspond à l'aide de la fédération aux cadres d'appoints (aide à l'emploi),
- la ligne "Fonds dédiés Programme Recherche bateaux innovants de 2017" correspond à l'utilisation de la subvention dédiée inscrite en produits.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de charges.

• Sport de haut niveau

Dans les produits :

- le montant de la subvention du ministère est de 2 562 000 € dont 100 000 € espérés par avenant 2020.
- l'Agence Nationale de Recherche et Technologie a accordé à compter de 2018 une subvention de 14 000 € pendant 3 ans dans le cadre de l'emploi de Diry Allison,
- la ligne "CNDS matériel collectif" correspond à l'intégration au résultat d'une partie des subventions d'équipements.
- diminution de la participation des sportifs et filières.
- dans la ligne "Produits autres" nous trouvons une aide de 30 000 € de la part de la Région Ile de France pour la base de Vaires.

Dans les charges :

- pour la préparation du collectif 2020, il a été fait une analyse en profondeur de toutes les actions 2020. Pour comparer il faut ajouter aux dépenses 2019 l'utilisation des 90 000 € de la subvention dédiée.
- la ligne "MAP" comprend les indemnités prévues dans le cadre de la préparation mentale et sportive des athlètes ainsi que l'affectation du salaire des personnes s'occupant de la recherche et de la mécanique le responsable de la MAP.
- l'augmentation de la ligne Stages et compétitions Juniors provient exclusivement de l'augmentation des affectations générales.

- la diminution de la ligne Parcours de l'excellence sportive (Pôles) provient de la diminution des pensions.
- la ligne Formation et aides personnalisées contient les primes à la performance, le suivi social et la formation des athlètes HN. Ces deux derniers postes ont été fortement diminués car pris en charge en partie par les aides persos.
- l'augmentation de la ligne Matériel collectif provient exclusivement de l'augmentation des amortissements.

Pas de remarques particulières sur les autres postes qui ont été particulièrement travaillés et analysés par et avec la DTN.

• Prévention par le sport

- le montant de la subvention du ministère est de 194 500 € en légère diminution par rapport à 2019.
- Il est prévu un peu moins de stage donc moins de suivi médical.

Pas d'autre remarque particulière

• Promotion des métiers du sport

- le montant de la subvention du ministère est de 50 000 € soit le même montant que 2019.
- la diminution du coût des formations, comme en 2019, entraîne une diminution des recettes de formations.

Pas d'autre remarque particulière

• Partenariats et mécénats

Le partenariat MAIF est inscrit au budget 2020 à hauteur de 250 000 € auquel s'ajoute une aide supplémentaire 25 000 € espérée dans le cadre du Championnat du Monde Indoor.

La Compagnie Nationale du Rhône est inscrite au budget 2020 à hauteur de 360 000 €. Cette somme se divise en un partenariat fédéral à hauteur de 260 000 € et un partenariat régional de 100 000 € dont 90 000 € pour les clubs de la Vallée du Rhône.

La dotation Lacoste pour l'équipement des athlètes de l'Equipe de France est prévue à hauteur de 54 000 € à laquelle s'ajoute à partir de 2020 une dotation Mizuno pour 44 167 €.

Enfin, afin de maintenir ce budget dynamique, il est inscrit au budget 2020 "en recherche de nouveaux partenaires" une somme de 50 000 €.

C. Berrest constate que les primes à la performance ont été revues à la baisse.

JJ. Mulot indique que le montant de 30 000 € indiqué est un minimum. Si des médailles sont gagnées en nombre, la fédération sera heureuse d'enregistrer un déséquilibre pour ce poste.

JJ. Mulot revient sur les indemnités des délégués pour l'assemblée générale de la fédération. Il rappelle qu'auparavant les délégués des ligues étaient indemnisés comme suit :

- Transport 0,20 € /Km AR préfecture de la région
- Séjour Indemnité de 70 €

Le bureau fédéral propose d'indemniser les délégués des ligues et des comités départementaux à hauteur suivante :

- Transport 0,15 € /Km AR préfecture de la région
- Séjour Aucune indemnité

Discussion :

A.Tixier indique que l'équité reviendrait à aucun remboursement, comme cela est appliqué lors des AG de ligues. Toutefois, la proposition faite par le bureau semble être un bon compromis.

JJ. Mulot pense qu'il serait inopportun de supprimer ces indemnités alors que la fédération a élargi le corps électoral aux comités départementaux.

Une solution intermédiaire pourrait être d'appliquer la proposition ci-dessus pour l'AG du 28 mars et revoir celle-ci pour l'AG de décembre.

Il est donc proposé de modifier les indemnités des délégués à l'assemblée générale de la fédération de mars 2020 de 0,20 euros KM A/R pour 0,15 euros Km A/R et aucune indemnité fixe de séjour.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES NOUVELLES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES DELEGUES SOIT 0,15 € /Km AR préfecture de la région (22 votants/22 présents).

A.Tixier, concernant les licences, serait-il possible d'avoir une analyse des chiffres des licenciés par catégorie d'âges, car on constate dans les clubs une diminution dans les jeunes catégories.

JJ. Mulot indique que les licenciées féminines augmentent mais les licenciés masculins diminuent. Concernant les jeunes, une extraction peut être faite par catégorie.

Une extraction des licences à date sera adressée aux membres du comité.

R. Mouchel : concernant la perspective de nouveaux partenaires, de nouveaux contacts sont-ils pris ?

JJ. Mulot précise que des contacts sont pris notamment avec le Crédit Agricole, la Bred régionale. Les recherches se poursuivent.

J. Decriem revient sur les licences. Certains clubs ne licencient pas tous leurs adhérents.

JJ. Mulot rappelle que les clubs ont obligation de licencier leurs adhérents auprès de la fédération et que les ligues doivent signaler les clubs n'étant pas en règle.

I.Laccours-Danjou : les clubs accueillent des jeunes via Rame en 5^{ème} ou par des conventions passées avec les établissements scolaires et il y a très peu de recrutement dans les structures malgré le fort investissement de celles-ci.

Il faut prendre en considération un nouveau phénomène sociétal à savoir que les plus jeunes ne s'intéressent plus au sport, les mentalités changent en excluant le sportif.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (22 voix/ 22 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE BUDGET 2020 TEL QUE PRESENTE.

3. Projet de modification de l'article 22 du règlement intérieur

Il est proposé de modifier comme suit l'article 22 du règlement intérieur : « Une même personne ne peut être à la fois déléguée d'une ligue et d'un comité départemental ».

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (22 voix/ 22 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DU REGLEMENT INTERIEUR TELLE QUE PRESENTEE.

4. Assemblée générale 2020

➤ Ordre du jour (annexe 5)

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2020 EST ADOPTE À L'UNANIMITE (22 voix/22présents).

➤ Attribution de la Grande Médaille d'Or

JJ. Mulot rappelle l'article 32 du Règlement Intérieur de la FFA.

Le bureau fédéral propose d'attribuer la Grande Médaille d'Or à Josy BREGAL.

JJ. Mulot demande, comme prévu par les textes fédéraux, un vote à bulletins secrets.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE D'ATTRIBUER À 21 POUR, 1 ABSTENTION (22 présents/22 votants) LA GRANDE MEDAILLE D'OR DE LA FFA A JOSY BREGAL.

➤ Tarifs 2021 (annexe 6)

D. Marchandea commente le projet de tarifs 2021 avec une augmentation de 1,5%.
Il est proposé de diminuer le tarif de la licence IE.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 28 mars 2020.

J. Bregal revient sur la proposition de diminuer le coût d'une licence IE.

JJ. Mulot rappelle que la licence IE a été créée pour que les organisateurs aient la possibilité de licencier des personnes pour une pratique occasionnelle en compétition.

On constate que peu de clubs saisissent ce type de licence qui jusqu'à maintenant avait un coût identique à une licence valable 7 jours.

Le président précise que la diminution proposée à peu d'incidence et permettra de voir si le faible développement de cette licence est lié à son coût.

F. Banton souhaiterait que soit revu le montant des affiliations notamment pour les clubs à gros effectifs . En effet, le coût annuel de l'affiliation ramenée au nombre de licenciés est totalement disproportionné entre un club à petit effectif et un club avec un effectif important.

JJ. Mulot rappelle que, depuis un an, il y a trois tarifs d'affiliation en fonction de la taille des clubs.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE TARIF D'AFFILIATION 2021 PAR 20 POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION (22 présents).

5. Election de deux nouveaux membres de la commission des arbitres

I. Zengler ayant quitté la commission, J. Bregal propose d'augmenter le nombre de membres de la commission de 5 à 7.

J. Bregal précise que des championnats ont été ajoutés et qu'il est difficile de trouver des personnes disponibles.

J. Bregal propose que M. Lericolais et P. Tonnerre intègrent la commission.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) CETTE PROPOSITION.

6. Championnat de France de Beach Rowing : règles de sélection pour le championnat du monde et complément de réglementation

G. Purier commente les règles de sélection pour participer aux World Rowing Beach Sprints Finals 2020 (Annexe 7).

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) LES REGLES DE SELECTION POUR PARTICIPER AUX WORLD ROWING BEACH SPRINTS FINALS 2020.

JJ. Mulot commente également un document adressé aux membres du comité (Annexe 8) qui est une proposition de complément de réglementation pour le championnat de France de Beach Rowing.

LE COMPLEMENT DE REGLEMENTATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING 2020 EST APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents).

Une modification du code des régates mer sera proposée à la validation du comité directeur en juin prochain afin d'intégrer dans ce code ce qui touche au Beach Rowing

En outre, un cahier des charges pour l'organisation de manifestations de Beach Rowing est en projet et sera rédigé définitivement après la première édition du championnat de France.

7. Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2020

Epreuves nationales	Président de Jury	Délégué Anti-Dopage	Délégué fédéral	Comité équité
Championnats de France Indoor France & Mondial Paris – 7-8 février	Eleanor FORSHAW	Philippe MARILLAUD	Vincent BUSSER	néant
Championnats de France Longue Distance Macon – 14-15 mars	Régis BOREL	Eleanor FORSHAW	Vincent BUSSER	Eleanor FORSHAW Arnaud TIXIER Gilles PURIER
Championnats de France BC (S,J, PR), Crit. PR-ID Cazaubon – 3-5 avril	Samuel REMY	Dominique JANIAC	Christian VANDENBERGHE	Dominique JANIAC Thierry RENAULT Patrick RANVIER
Coupe de France des Régions Mantes - 25-26 avril	Eleanor FORSHAW	Nicolas PARQUIC	Anne TOLLARD	Nicolas PARQUIC Arnaud TIXIER Gilles PURIER
Championnats de France UNSS/FFSU Le Creusot – 16-17 mai	Josy BREGAL		Marie-Laurence COPIE	<i>Désignés UNSS & FFSU</i>
Championnat de France Mer St-Nazaire -22-23 mai	Nicolas PARQUIC	Régis BOREL	Richard MOUCHEL	Directeur de Course
Championnat de France J18 -senior sprint, crit. PR Vichy – 5-7 juin	Samuel REMY	Eleanor FORSHAW	Vincent BUSSER	Eleanor FORSHAW Vincent THOMAS Gilles PURIER
Championnat de France Master Mantes – 20-21 juin	Josy BREGAL	Eleanor FORSHAW	Marie-Laurence COPIE	Eleanor FORSHAW Thierry RENAULT Gilles PURIER
Championnat de France Jeune Libourne – 27-28 juin	Dominique JANIAC	Régis BOREL	Anne TOLLARD	Régis BOREL William LAINE Gilles PURIER
Championnats de France Beach Rowing Mer Marseille – 27-28 juin	Josy BREGAL	Rémi BOUSQUET	Sophie GAUTIER-GUYON	Directeur de Course
Championnats de France J16, U23 ans, sélect J18 Brive – 3-5 juillet	Josy BREGAL	Dominique JANIAC	Marie-Laurence COPIE	Dominique JANIAC Isabelle DANJOU Patrick RANVIER
Championnat de France sénior bateaux longs Gravelines – 26-27 septembre	Nicolas PARQUIC	Samuel REMY	Thierry RENAULT	Samuel REMY Philippe LOT Patrick RANVIER

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES DESIGNATIONS DES DELEGUES FEDERAUX, DES PRESIDENTS DE JURY, DES MEMBRES DU COMITE D'EQUITE ET DES DELEGUES ANTIDOPAGE SUR LES MANIFESTATIONS NATIONALES 2020. (22 votants/22 présents)

V. Busser présente deux documents :

- le rôle du délégué fédéral aux manifestations nationales (annexe 9)
- le fonctionnement du comité d'équité (annexe 10)

8. Attribution des labels 2020 Ecole Française d'Aviron

G. Purier rappelle les critères de labellisation et commente le document d'attribution des labels pour 2020.

196 clubs sont proposés à la labellisation 2020 contre 220 en 2019.

Il rappelle que toute la procédure est informatisée. La fédération attend des ligues qu'elles valident ce qui est déclaré par les clubs : encadrement, locaux...

Cette année, sont proposés à un label EFA : 56 clubs EFA, 40 clubs 1*, 45 clubs EFA 2* et 55 clubs 3*.

Parmi eux, 87 avec la mention AviFit, 53 avec la mention Aviron Santé et 31 avec la mention Aviron et Handicaps.

LE COMITE APPROUVE A 22 VOIX POUR (22 votants/22 présents) L'ATTRIBUTION DU LABEL EFA 2020 A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES PROPOSEES.

9. Modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne PSF 2020

G. Purier présente les modalités de la campagne Projet Sportifs Fédéraux 2020 devant être validées par le comité directeur et précise que les items seront identiques à 2019.

Les changements à signaler pour la campagne 2020 :

- dépôt des demandes de subventions sur "lecomptesso.fr" pour les structures (ligues, comités départementaux et clubs) contenant les items de la FFA
- changement de logiciel pour la FFA pour traiter les demandes (OSIRIS)
- la fédération souhaite modifier le "Qui fait quoi ?" La ligue doit décider de "Qui fait quoi ?" entre elles et leurs comités départementaux. Il a en effet été constaté lors de la campagne PSF 2019 que des demandes de financement étaient parfois faites par des comités et des ligues sur des mêmes projets.
- demande aux ligues de faire un projet sportif territorial selon un modèle proposé par la FFA à fournir pour mars
- la campagne sera lancée fin mars. Les dossiers devront être retournés à la mi-mai.

JJ. Mulot indique qu'une information sera faite très prochainement aux ligues sur les actions pouvant faire l'objet d'une demande de financement et celles pouvant être faites par les comités départementaux.

Les critères d'éligibilité restent identiques à 2019.

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2019 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des projets sportifs fédéraux, doivent transmettre à la FFA leur bilan qualitatif, quantitatif et financier à l'aide du CERFA dédié accompagné des pièces justificatives avant le 30 juin 2020.

Le montant en 2019 était de 987 000 euros. Une augmentation de 5% par l'ANS aux PSF est prévue.

G. Purier rappelle que la fédération gère les dossiers, il est donc essentiel que les structures se réfèrent uniquement aux items soumis.

JJ. Mulot souligne que le comité d'éthique et de déontologie veillera comme en 2019 à la régularité de la campagne 2020.

Une précision, les aides à l'emploi pour 2020, sont à nouveau gérées par les DDJSCS. Le Président indique qu'une demande des présidents des fédérations olympiques a été faite pour qu'un avis soit demandé aux fédérations avant toute attribution d'une aide. A terme, l'attribution de ces aides pourraient se faire par les fédérations.

J. Decriem regrette :

- l'attribution des aides qu'il juge inéquitable en région des Hauts-de-France,
- le manque d'information sur les notifications tardives de paiement,
- le manque de transparence sur les montants attribués.

JJ. Mulot indique que la fédération n'est pour rien dans la notification officielle tardive des paiements et rappelle que les présidents de ligues connaissaient dès juillet les montants accordés.

Il rappelle également que le comité d'éthique et de déontologie est intervenu lors de cette campagne pour précisément garantir l'équité et la transparence des attributions.

Enfin, il précise que les aides accordées en Hauts de France sont plus importantes, par licencié, que celles accordées dans toutes les autres régions.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 votants/22 présents) LES DISPOSITIONS DE LA CAMPAGNE PSF 2020.

10. Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2021

JJ. Mulot souligne que tous les organisateurs habituels de manifestations nationales sont candidats pour 2021.

JJ. Mulot souhaite que le comité directeur confirme l'engagement pris en 2019, à savoir attribuer prioritairement en 2021 une manifestation aux organisateurs n'ayant rien eu en 2020 : Régates Mâconnaises, l'AS Gérardmer et AC Bourges.

LE COMITE DIRECTEUR REAFFIRME SON ENGAGEMENT A L'UNANIMITE (19 votants/19 présents).

Il est procédé dans un premier temps, à la désignation de l'organisateur du championnat de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron, cette manifestation n'ayant qu'une candidature.

- **16-18 avril 2021** : Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE L'AC ARMAGNAC.

Plusieurs options de vote sont envisagées.

Après discussion, il est décidé de procéder comme suit :

7 candidats pour 5 manifestations avec des candidats prioritaires, il est donc proposé de retenir les candidatures exprimées en choix n°1 par l'AC Bourges, l'AS Gérardmer et les Régates Mâconnaises :

- AC Bourges : championnat de France senior sprint des 25 et 26 septembre 2021
- AS Gérardmer : championnat national jeune des 26 et 27 juin 2021
- R Mâcon : championnat de France master des 19 et 20 juin 2021

Il est proposé de voter l'attribution de ces trois championnats à ces 3 candidats.

Si on applique cette procédure, cela exclut l'AS Mantes et favorise le CA Vichy.

C. Vandenberghe annonce que l'AS Mantes retire ses candidatures pour 2021.

Le comité directeur passe alors au vote.

- **19-20 juin 2021** : Championnat de France master

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNA A L'UNANIMITE LES REGATES MACONNAISES.
(18 pour, 3 contre, 1 abstention)

- **26-27 juin 2021** : Championnat national jeune

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNA L'ASSOCIATION SPORTIVE DE GERARDMER.
(18 pour, 3 contre, 1 abstention)

- **25-26 septembre 2021** : Championnat de France sénior sprint

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNA L'AVIRON CLUB DE BOURGES (18 pour, 3 contre, 1 abstention)

- **15-16 mai 2021** : Championnats de France UNSS et FFSU

Aucune candidature n'a été reçue.

Le bureau propose de solliciter Vaires-sur-Marne pour l'organisation de ce championnat de France.

- **4-6 juin 2021** : Championnat de France senior et J18 bateaux longs

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNA LE CLUB AVIRON DE VICHY (22 VOIX)

- **2-3 juillet 2021** : Championnats de France J16 et sénior -23 ans bateaux longs

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNA LE CN LIBOURNE (15 VOIX)

Le comité directeur s'engage à ce que l'AS Mantes et le CNS Brive obtiennent une manifestation en 2022.

La désignation de l'organisateur de la Coupe de France des Régions 2021 sera effectuée lors du comité directeur de juin prochain.

11. Point sur le haut niveau

• Secteur para-aviron

Un premier stage s'est déroulé en décembre à Vaires avec 2 rameurs PR1 et 2 rameurs PR2 et 8 rameurs PR3 dont 2 hommes et 5 femmes pour cette catégorie.

Un second stage avec les mêmes effectifs exceptés en PR3, 7 rameurs convoqués.

A noter pendant ce stage l'intervention très positive auprès des sportifs de l'ancien Head Coach britannique de nationalité Australienne, Chad King. Il est prévu de le faire revenir en juin.

De bonnes perspectives d'avenir pour ce groupe.

Le prochain stage se déroulera à Vaires-sur-Marne du 8 au 19 février avec 5 hommes et 6 femmes.

• Secteur hommes

Des pignes se sont déroulées à Libourne au mois de décembre.

Des parcours chronométrés ont permis d'évaluer les rameurs dans la perspective de la qualification olympique.

Les parcours en 2- confirment la valeur des paires constituées : les frères Turlan ont été performants suivis de Brunet/Demey, Jonville/Montet et Mortelette/Verhoeven, paire qui a encore du mal à s'exprimer et à laquelle il faut laisser un peu de temps.

8 protagonistes pour composer le 4-.

Chez les U23, un groupe d'une dizaine de rameurs dont le niveau est moyen.

6 coupleux étaient présents.

Le groupe couple A et U23 est d'un niveau très moyen.

Le 4x poids léger semble plus rapide que le 4XTC

Le groupe poids légers est dense et présente une capacité de performance.

Pour la composition du 2xPL, une composition émerge suite à ces pignes : P. Houin et F. Ludwig dont il conviendra de vérifier la pertinence lors des parcours de mars.

De nouvelles associations seront faites lors du prochain stage : P. Houin/H. Beuret et P. Hoiun/F. Ludwig.

Le 2- avec les frères Onfroy et le 2x Boucheron/Androdias ont réalisé une quantité et une qualité de travail supérieures par rapport à celles de l'an passé au cours duquel ils avaient connu quelques blessures.

La préparation mentale et physique permet de minimiser les risques de blessures.

Le stage de Prémanon reste un stage de préparation physique auquel 22 sportifs étaient convoqués.

• Secteur femmes

Des pignes se sont tenues à Soustons.

Un certain nombre de sportives n'étaient pas présentes lors de ces parcours dont Marion Colard qui tente une qualification olympique en cyclisme mais reste dans les effectifs féminins de la FFA.

Le groupe du 4x confirme les individualités convoquées à ce stage. Le groupe travaille. En pointe, les valeurs sont confirmées au regard des pignes et des paires ont été recomposées.

Chez les PL, Claire Bove confirme son niveau ainsi que Loanne Guivarch. A noter, le retour de Marie-Margaux Joannes.
Il est envisagé de travailler sur un 4xPL en A ou en U23.

Le stage en Afrique du Sud s'est tenu dans des conditions climatiques idéales et a permis un travail de qualité.

Concernant AS. Marzin, les relations sont compliquées. Après avoir été malade en décembre, elle manifeste son opposition au projet 4X qui lui est proposé en refusant notamment de faire le test ergométrique attendu de toutes les protagonistes. Son comportement est à ce stade assez incompréhensible et nuit à la dynamique du groupe 4X en quête de qualification Olympique, dont elle s'est désormais exclue.

Le prochain stage programmé en Afrique du Sud a été annulé faute de bassin praticable. Celui-ci a été reporté sur Saint-Cassien.

Discussion

L. Irazusta revient sur AS. Marzin. Cette sportive n'était pas en état de faire un test au mois de décembre et de participer aux piges du mois de décembre.

P. Ranvier admet que cette sportive ne pouvait effectuer les tests de décembre mais elle a depuis refusé plusieurs fois de se plier à l'exigence du test ergo contrairement aux autres sportives. Un projet lui a été proposé avec des règles à respecter et auxquelles elle ne semble pas vouloir se plier.

L. Irazusta demande à ce que l'on fasse à nouveau confiance à cette sportive.

P. Ranvier rappelle que la FFA est dans une perspective de qualification d'un 4x féminin il est impératif que toutes les rameuses se plient aux règles or AS. Marzin a signifié à l'encadrement qu'elle ne voulait pas monter dans ce 4x.

C. Vandenberghe demande si les compositions des doubles féminins sont fermées.

JJ. Mulot indique que c'est quasi fermé. Il y a besoin pour ces bateaux de faire des kilomètres ensemble. Ces deux embarcations ont prouvé leur valeur sur la saison 2019, ce qui est de bonne augure pour 2020. La confiance est renouvelée à ces rameuses.

C. Vandenberghe pense que le fait de fermer la composition d'embarcations ne favorise pas d'émulation.

JJ. Mulot indique que le niveau de performance individuelle de ces rameurs et rameuses est vérifié tout au long de l'année.

Il ajoute qu'il est constaté chez les autres nations une grande stabilité dans les équipages performants en bateaux courts.

C. Berrest rappelle qu'il y a des règles et un chemin de sélection ainsi que des stages de travail. L'encadrement et les sportifs recherchent les meilleures compositions possibles, le but étant d'aller chercher un résultat.

P. Ranvier réaffirme qu'il faut construire des équipages dans la durée et ne pas prendre le championnat de France bateaux courts comme seule étape de qualification. Le travail hivernal est fait pour travailler les meilleures compositions possibles.

Des parcours se dérouleront à Vaires au 16 au 19 mars.

Une équipe a été composée pour participer au championnat du monde indoor suite à la demande de notre partenaire MAIF.

- **Secteur Junior**

Des pignes se sont déroulées au mois de décembre à Libourne.

Le niveau chez les juniors reste moyen.

2 paires se dégagent chez les femmes ainsi que chez les hommes.

12. Commissions : informations et propositions

- **Commission médicale**

P. Goudet liste les affaires en cours :

- mise en place du certificat de surclassement : un certificat médical type sera à télécharger sur le site ffaviron.fr puis à faire renseigner par un médecin du sport, à scanner et à télécharger sur l'espace Licence du licencié sur le serveur licence.

- préparation de la réunion des médecins de ligue dont l'un des thèmes abordera les cas d'épilepsie dans la pratique

- **Commission des arbitres**

Une réunion de la commission se déroule ce jour avec à l'ordre du jour :

- retours sur les séminaires 2020,

- point de situation sur les effectifs arbitres et ceux en formation dans les ligues, les formateurs opérationnels,

- finalisation des supports pour réunion PCRA-formateurs du 2 février.

I. Danjou s'étonne que les arbitres n'aient pas de brevet de secouriste.

JJ. Mulot indique que cela peut être conseillé mais la fédération ne peut l'exiger.

- **Commission des compétitions**

T. Renault commente le rapport de la commission des compétitions (annexe 12) réunie le 12 décembre 2019.

Le comité directeur devra statuer sur la participation des J16 à la Coupe de France des Régions à savoir que cette manifestation devienne une étape de sélection au collectif du Match France-Grande-Bretagne.

L. Irazusta regrette la baisse des effectifs chez les jeunes. Pour intéresser les jeunes catégories, il est nécessaire de mettre en place une politique de 8+ pour créer un collectif.

P. Trichet rejoint L. Irazusta. Dans une dynamique globale, le 8+ reste à privilégier.

JJ. Mulot indique que la fédération ne peut inciter les clubs à faire des bateaux longs et chaque structure présente un contexte différent selon sa situation démographique, géographique.

Des propositions pour ces jeunes catégories sont à l'étude.

Les dates des épreuves du dernier trimestre 2020 du chemin de la sélection nationale ont été arrêtées comme suit sur demande de la direction technique nationale :

- 1er novembre 2020 : tête de rivière interrégionale

- 28 novembre 2020 : test à l'ergomètre

- **Commission scolaire**

A. Tollard-Nottelet énonce les points sur lesquels la commission travaille :

- développement d'outils à destination des profs EPS
- développement d'outils à destination du public scolaire : rame à l'école pour les CM1, CM2 et 6ème
- promotion de Rame en 5ème
- réflexion sur un outil de détection pour les jeunes talents
- film de promotion avec contenu plus large

J. Decriem pense qu'il faut innover sur le matériel et proposer un matériel adapté et ludique pour les très jeunes catégories.

- **Commission universitaire**

ML. Copie informe que pour participer au championnat de France Universitaire, au Creusot, il est obligatoire de participer à une régates qualifiante. La liste des régates qualifiantes a été publiée sur le site du sport universitaire ainsi que le règlement.

Il est décidé qu'un point serait diffusé dans la Note Infos fédérale.

Pour le championnat d'Europe Universitaire 2020, les deux premiers du championnat de France seront autorisés à participer.

ML. Copie demande que la fédération informe la FFSU du renouvellement de la commission mixte nationale au titre de la FFA : Marie-Laurence COPIE, présidente de la commission nationale universitaire, Hélène GIGLEUX, conseillère technique nationale et Myriam GOUDET, membre de la commission nationale universitaire.

La fédération n'enverra pas d'équipe aux championnats du monde universitaires.

- **Commission aviron de mer**

R. Mouchel fait état des travaux de la commission :

- préparation du championnat de France à Saint-Nazaire
- préparation de la première édition du championnat de France du Beach Rowing
- recensement des clubs souhaitant organisés des manifestations de Beach Rowing
- programmation de la commission mer élargie mi-mars 2020

JJ. Mulot fait un retour sur la manifestation du Challenge Prince Albert II de Monaco qui a remporté un franc succès.

Puis, il indique que la catégorie poids légers étant probablement vouée à disparaître après Tokyo, la FISA envisage de proposer d'introduire au programme olympique en 2024 des épreuves de Beach Rowing.

Un rappel, le matériel pour le championnat de France de Beach Rowing sera mis à la disposition des participants par Swift à Marseille pour l'édition 2020.

- **Commission para-aviron**

I. Danjou informe qu'une réunion se déroulera prochainement.

- **Commission indoor**

Le sujet d'actualité est le WRICH avec 2 200 participants prévus.

V. Busser remercie J. Duchemin et tous les salariés de la FFA pour le travail effectué.

- **Commission tourisme et loisir sportif**

Le livret des randonnées est paru.

La commission souhaite planifier une rencontre avec les organisateurs de randonnées présents lors de la randonnée de l'année à Sedan

- **Commission des athlètes**

C. Berrest indique que la commission ne s'est pas réunie.

Cependant, deux sujets à aborder :

- nomination d'un ambassadeur pour l'élection du porte-drapeau : la FFA doit proposer au CNOSF une femme et un homme. Une élection dématérialisée sera organisée courant février suite à un appel à candidature.

- modification de la règle 40 : cet article fait référence aux partenaires et a nettement été modifiée. Les sportifs peuvent dorénavant communiquer sur leurs partenaires privés.

Le souhait de la commission est de mettre en place un guide de bonnes pratiques sur cette règle.

JJ. Mulot en fera la demande auprès du CNOSF.

- le règlement FISA a été modifié concernant l'affichage de partenaires privés sur des casquettes ou chaussettes.

JJ. Mulot rappelle que la fédération s'est engagée auprès de ses partenaires sur des exclusivités, et en particulier Mizuno est le partenaire exclusif sur les équipements des équipes de France.

13. Autres dossiers en cours

- **Projet de loi Sport et Société**

JJ. Mulot fait partie du groupe de travail consacré à la gouvernance des fédérations et au lien entre l'Etat et les fédérations.

Les sujets importants discutés sont :

- rendre obligatoire dans toutes les fédérations la constitution d'une commission des athlètes, avec la possibilité qu'il y ait deux places réservées au conseil d'administration pour des membres de cette commission,

- tutelle de l'Etat,

- élection des présidents de fédérations par les clubs de façon directe ou indirecte

- limitation éventuelle du nombre de mandats de président

- féminisation : décliner aux structures déconcentrées les règles appliquées aux fédérations,

- rémunération des dirigeants de fédérations : il est souhaitable de créer un fond de rémunération au sein de l'ANS

- **CTS**

Rien de nouveau depuis le dernier comité directeur.

Le comité de pilotage s'est réuni mais aucune information n'a été donnée pour le moment.

Une réunion avec les présidents de fédération se déroulera prochainement au CNOSF.

- **Budget ANS**

Le montant dont dispose l'ANS est quasiment identique à 2019.

3 millions de plus ont été alloués aux PSF.

- **CoSMoS**

Une offre d'adhésion groupée a été faite aux clubs.
30 structures ont répondu et adhéré.

- **Appel à projet sur actions socio-sportives**

Cet appel à projet a été reconduit fin 2019 et la ligue de Martinique a pu obtenir 20 000 euros.

- **Bateaux découverte à 8**

Un groupe de travail a été constitué et a reçu les entreprises ayant répondu à l'appel à projet lancé par la FFA.

Falcon Racing a été retenu sous réserve de modifications de l'embarcation.

Un prototype sera essayé fin février.

La FFA a touché une subvention pour ce projet.

14. Affiliations

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L'UNANIMITE (16 présents) :

- **Changements de nom**

1 Association Nautique Fontainebleau-Avon *devient* Aviron du Pays de Fontainebleau (Ligue Ile-de-France)

2 Club Nautique de Saint-Sylvestre *devient* Cercle Nautique Penne Saint-Sylvestre (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

3 Régates Rémoises suite à la fusion-absorption des Régates Rémoises et du Cercle Nautique Rémois *devient* Cercle Nautique des Régates Rémoises (Ligue Grand-Est)

4 Lamentin Aviron Club *devient* Aviron Nautisme Club Le Lamentin (Ligue de Guadeloupe)

- **Radiations :**

1 Association Sportive du Crédit Foncier (Ligue Ile-de-France)

2 Cercle Nautique Rémois (Ligue Grand-Est)

15. Questions diverses

- **Comité directeur**

Le jeudi 11 juin 2020 à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER